

Festival d'été de Québec
Un budget en hausse pour les Stones
Page B 8



Gare à la croissance économique sans emploi, dit l'OCDE
Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CVI N° 70

LE DEVOIR, LE MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

GRÈVE SOCIALE LES ÉTUDIANTS SONT DIVISÉS



Des chargés de cours ont assisté sur l'heure du dîner mardi à une manifestation étudiante devant l'Université du Québec à Montréal.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le mouvement étudiant bat de l'aile

L'ASSÉ appelle à la révision de sa stratégie et propose le report de la grève à l'automne

ISABELLE PARÉ
MARCO FORTIER

La révolte étudiante a du plomb dans l'aile et la probabilité d'un printemps chaud est remise en question. À l'injonction réclamée lundi par l'UQAM s'ajoute maintenant un changement de cap proposé par les instances de l'ASSÉ, qui appellera ce week-end ses membres à songer à la pertinence de reporter sa grève « sociale » à l'automne prochain.

Chose certaine, à quelques jours de votes prévus sur la reconduction des mandats de

grève, le mouvement étudiant s'interroge et se déchire. Mardi, Camille Godbout, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), a confirmé qu'un repositionnement proposé par l'exécutif sera soumis au vote de l'assemblée générale de ses membres, représentant quelque 70 000 étudiants des cégeps et des universités.

« On se demande quelle stratégie adopter pour l'avenir. Notre action ne doit pas se limiter au printemps. On veut réellement se faire entendre sur des enjeux de société importants comme l'atteinte aux services sociaux », a dit la porte-parole étudiante.

Avec force diplomatie, la porte-parole de l'ASSÉ s'est refusée à parler d'une volte-face et d'un ralentissement du mouvement de protestations. Mais la proposition écrite, dévoilée par Radio-Canada, fait clairement référence à un repli rendu nécessaire par l'incertitude planant sur la reconduction des mandats de grève au sein des associations étudiantes à compter du 7 avril prochain.

La proposition fait émerger au grand jour les dissensions qui divisent le milieu étudiant, cer-

VOIR PAGE A 8 : ÉTUDIANTS

ÉCOLES

Baisse marquée des achats de livres

Les sommes prévues ont été utilisées à d'autres fins

PHILIPPE ORFALI

Sept mois après les déclarations du ministre Yves Bolduc sur les achats de livres destinés aux écoles, la controverse s'est envolée, le ministre a plié bagage et la directive ministérielle sur les acquisitions a été annulée. Mais les sommes réservées aux achats de livres semblent avoir malgré tout servi à d'autres fins, a appris *Le Devoir*.

Alors que le printemps donne enfin signe de vie et que la neige disparaît peu à peu des cours d'école, l'Association des libraires du Québec (ALQ) s'inquiète. Un peu partout à l'échelle de la province, les librairies constatent une baisse des acquisitions effectuées par leur clientèle des écoles primaires et secondaires. Une diminution dramatique qui atteindrait plus de 80% par endroits. Comme si les directions de certaines commissions scolaires étaient, en fin de compte, d'accord avec les déclarations explosives de l'ex-ministre de l'Éducation.

C'était à quelques jours de la rentrée scolaire, dans le contexte des compressions en éducation. Yves Bolduc, déjà éclaboussé par d'autres controverses, jugeait qu'en période d'austérité, les achats de livres pour garnir les étagères des bibliothèques d'écoles pouvaient attendre. Alors que le gouvernement s'était jusqu'ici engagé à offrir 8,3 millions de dollars par année, en plus d'exiger des commissions scolaires un investissement de 6,7 millions pour les bibliothèques, les achats de livres se retrouveraient désormais inclus dans une enveloppe de 293 millions, incitant de nombreuses commissions scolaires à sabrer les bouquins pour financer d'autres projets. « Il n'y a pas un enfant qui va mourir de ça, parce

VOIR PAGE A 8 : LIVRES

AUJOURD'HUI

Actualités › Vers une loi fédérale contre les « pratiques culturelles barbares »? Page A 3

Actualités › Conflit d'intérêts. Fournier accuse le PQ et PKP d'intimidation à l'endroit du juriconsulte. Page A 2

Le Monde › États-Unis. Devant les pressions, l'Indiana recule sur une loi sur la liberté religieuse jugée discriminatoire. Page B 5

Du nouveau › Un horoscope quotidien dans *Le Devoir* signé par Marie Servan Turgeon, titulaire d'un doctorat en astrologie de la Bridge Water State University de Cape Cod. Page B 6



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Horoscope..... B 6
Météo..... B 6
Mots croisés..... A 2
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 2

Halte aux quotas sur les avortements

Un groupe de femmes médecins s'élève contre le projet de loi 20

JESSICA NADEAU

Ne se disant pas satisfait des explications et des « belles paroles » du ministre de la Santé Gaëtan Barrette, un groupe de femmes médecins lui demande de s'engager officiellement à retirer les quotas sur les avortements pour assurer « un accès sans limites » à l'avortement.

« Si le gouvernement affirme que le projet de loi ne change rien pour les femmes, qu'il s'engage dès maintenant à retirer la notion de limite du nombre d'avortements à un médecin, écrit un groupe de 24 femmes médecins dans une lettre ouverte envoyée au *Devoir*. Nous demandons que le ministre confirme par écrit qu'il y aura une exemption de quotas pour les interruptions de grossesse dans son projet de loi 20, afin de respecter le droit des femmes à un accès sans limites à l'avortement. »

Leur voix s'ajoute à celles de plusieurs groupes qui travaillent dans le milieu de la planification des naissances, dont le Centre de santé des femmes de Montréal qui a sonné l'alerte la semaine dernière, de même qu'à celle du Conseil du statut de la femme (CSF), de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), de manifestants qui ont marché dans les rues de



DANI POZO AGENCE FRANCE-PRESSE

La question de l'accès à l'avortement ne sera pas réglée tant que des quotas existeront, soutient un regroupement de femmes médecins.

VOIR PAGE A 8 : AVORTEMENT

ACTUALITÉS

ACCÈS À L'INFORMATION

La loi devrait être étendue à d'autres organismes

JIM BRONSKILL
à Ottawa

La commissaire à l'information du Canada recommande d'étendre le champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information à tous les organismes «qui dépendent l'argent des contribuables ou qui exercent des fonctions publiques», par exemple: les cabinets ministériels, la Chambre des communes ou le Bureau de régulation interne du Parlement.

La Loi sur l'accès à l'information, adoptée il y a 32 ans, s'applique aujourd'hui à environ 250 organismes, rappelle la commissaire, mais plusieurs n'y sont pas assujettis — notamment le Sénat, le Cabinet du premier ministre, les organismes de soutien administratif des tribunaux, les autorités aéroportuaires, NAV CANADA, le Conseil cana-

stante des droits d'accès à l'information au Canada au cours des 30 dernières années», soutient la commissaire Legault dans son rapport.

La Loi sur l'accès à l'information permet à un citoyen — moyennant 5\$ — de demander à des agences fédérales des documents allant de rapports d'audit à des notes de frais, en passant par des courriels ou des notes internes. Les organismes gouvernementaux doivent fournir les documents dans un délai de 30 jours, ou donner un motif valable pour expliquer tout délai supplémentaire.

Plusieurs requérants se plaignent de délais indus avant d'obtenir des documents — et de documents lourdement caviardés lorsqu'ils sont finalement déposés. Par ailleurs, des dizaines d'agences ou organismes liés au gouvernement fédéral ne sont pas assujettis à la Loi sur l'accès à l'information.

Les conservateurs de Stephen Harper avaient promis une réforme de la loi lors de la campagne électorale de 2006, mais ils ont depuis perdu intérêt. Leurs prédécesseurs Brian Mulroney et Jean Chrétien n'avaient pas montré davantage de volonté politique en cette matière.

Le président du Conseil du trésor, Tony Clement, ministre responsable de la Loi sur l'accès à l'information, a affirmé durant la période des questions que le gouvernement étudierait les recommandations.

Le député néodémocrate Charlie Angus a dit voir dans ce rapport une démonstration «accablante» de la culture du secret du gouvernement conservateur. M. Clement a fait valoir le nombre de requêtes traitées par le gouvernement au cours des neuf dernières années, mais sans aborder la qualité de ces interventions ou le temps de réponse.

Une coalition de 11 groupes de défense des droits civils, dont l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique, l'Association canadienne des journalistes et PEN Canada, a publié un communiqué conjoint exhortant le gouvernement à revoir la Loi sur l'accès à l'information en fonction des recommandations de M^{me} Legault.

«Il y a eu une érosion constante des droits d'accès à l'information au Canada au cours des 30 dernières années»

dien de la magistrature ou encore le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

Dans un rapport spécial déposé mardi au Parlement, la commissaire à l'information du Canada, Suzanne Legault, propose une réforme en profondeur de la Loi sur l'accès à l'information, mise en place par les libéraux de Pierre Trudeau le 1^{er} juillet 1983.

Elle recommande aussi que les demandes d'accès soient traitées plus rapidement et que les délais supplémentaires soient encadrés de façon plus stricte. Ainsi, M^{me} Legault recommande que «toute prorogation de plus de 60 jours nécessite l'autorisation de la commissaire à l'information».

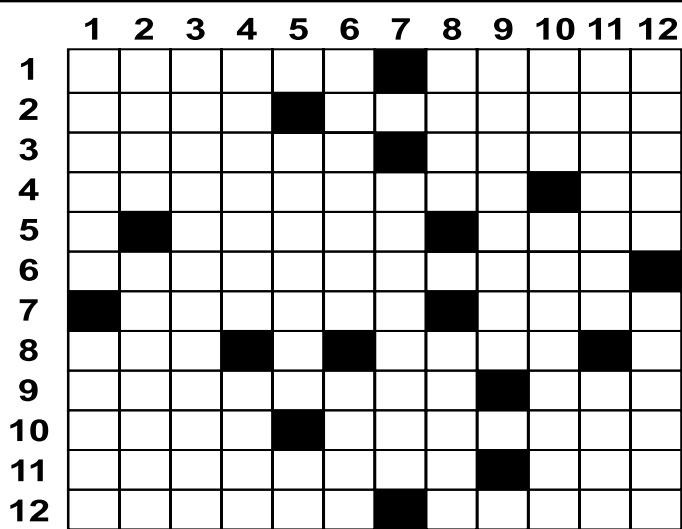
Des exceptions seraient par ailleurs incluses dans la loi, par exemple pour les fonctions parlementaires des ministres en tant que députés, les documents et les notes personnelles des juges ou certains documents qui pourraient «être soumis au privilège parlementaire».

Selon M^{me} Legault, «la loi, qui devait faire la lumière sur les décisions du gouvernement, est devenue un bouclier contre la transparence et a encouragé une culture du retard».

«Il y a eu une érosion

La Presse canadienne

MOTS CROISÉS



2822

HORIZONTALEMENT

- Pernicieuse - Nom générique des corps capables de donner des protons.
- Disque solaire - Rouler à vélo.
- Qui a obtenu réparation - Se soumettre.
- Reçu - Symbole chimique.
- Met des couleurs - Titre ottoman.
- Choisit.
- Étendues - Brut.
- Voisin de l'anaconda - Discipline scolaire.
- Textuel - Genre de Mahomet.
- Risque - Suppression de la voyelle finale d'un mot.
- Cellules - Conteste.
- Elle a un noyau - Bois précieux.

VERTICALEMENT

- Désolés - Pas bronzé.
- Enlevée - Félée.
- Arbitre.

- Avaler - Asséché.
- Se dit d'un nom qui ne varie pas selon le genre - Problème.
- Escrimeuse - Prénom de Descartes.
- Se dit de la ligne qui suit l'ordre d'ébranlement, dans un tremblement de terre.
- Ils sont encore jeunes - Fruit aiglelet.
- Cépage.
- Bornéo - Privé de liberté.
- Élever à l'égal des dieux - A l'écart.
- Vadrouilles - Fabriquée en série.

1	N	O	R	D	A	F	R	I	C	A	I	N
2	A	T	H	E	N	A	R	O	Q	U	E	
3	T	E	E	S	C	O	A	G	U	L	E	
4	I	N	T	I	M	E	R	N	O	E		
5	O	T	E	R	T	I	G	E	S	K		
6	N	U	S	T	E	A	R	I	N	E		
7	A	R	R	E	T	E	N	T	T	A	R	
8	L	E	S	T	E	T	E	D	E	U	M	
9	I	F	O	A	E	R	E	S	E			
10	S	L	A	L	O	M	I	D	E	E	S	
11	T	E	L	E	I	L	E	I	T	E	S	
12	E	X	I	S	T	E	S	T	A	S	E	

SOLUTION DU DERNIER

Jean-Marc Fournier accuse le Parti québécois d'« intimidation »

Le juriconsulte a commis un acte illégal en acceptant un mandat du gouvernement, réplique Stéphane Bédard

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement libéral condamne l'« attaque brutale » du Parti québécois contre le juriconsulte de l'Assemblée nationale, Claude Bisson. Le « parti de M. Péladeau » a « inventé » de toutes pièces un conflit d'intérêts afin de discréditer un avis de l'ex-juge en chef du Québec, a dénoncé le leader parlementaire libéral, Jean-Marc Fournier.

A sa demande, M^e Bisson a précisé l'obligation imposée aux membres de l'exécutif de placer leurs actifs dans une fiducie sans droit de regard. Le Code d'éthique et de déontologie de l'Assemblée nationale commande à un ministre ou à un premier ministre de s'abstenir de donner une directive à son fiduciaire avant de lui confier ses avoirs, a-t-il souligné dans un avis daté du 10 mars 2015.

Le PQ a jeté le doute sur l'impartialité du juriconsulte Claude Bisson, rappelant que son fils, Alain, a été congédié par Québecor, puis embauché par La Presse. «Vraiment épouvantable», a lancé M. Fournier à l'entrée du caucus des élus libéraux mardi. «Au pays du Parti québécois de M. Péladeau, ça va être la façon dont on [va] se comport[er] face aux institutions et face à ceux qui ne partagent pas le même point de vue», a-t-il poursuivi.

Le député de Saint-Jérôme, Pierre Karl Péladeau, a promis de placer ses actifs dans une fiducie sans droit de regard advenant son élection à la tête du PQ. Il enjoindrait toutefois à son fiduciaire de ne pas vendre ses actions de



CLÉMENT ALLARD LA PRESSE CANADIENNE

Le Parti québécois mène une « attaque brutale » contre le juriconsulte de l'Assemblée nationale afin de défendre PKP, a dénoncé le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier.

Québecor. Lèverait-il cette consigne s'il est élu chef du gouvernement à l'occasion des prochaines élections générales? Pas sûr.

Selon M. Péladeau, M. Bisson a été « malheureusement instrumentalisé » par le gouvernement libéral. « Je trouve ça tout à fait ridicule », a-t-il dit.

Les libéraux « se sont servis du juriconsulte pour [tenter d']arriver à leurs fins », soit de « mettre dehors » Pierre Karl Péladeau, a dénoncé le chef intérimaire du PQ, Stéphane Bédard. A ses yeux, M. Bisson a commis un acte illégal en acceptant de démentir la définition de « fiducie sans droits de regard » — une question touchant au premier chef PKP — à la demande du leader du gouvernement, Jean-Marc Fournier. « Le juriconsulte est

là pour conseiller les députés. Il n'est pas là pour conseiller le gouvernement. Ça, c'est clair. »

Québecor à la défense de PKP?

M. Fournier a aussi reproché mardi à Québecor d'avoir volé à la rescousse de son « propriétaire », M. Péladeau, qui a été égratigné par l'homme d'affaires Mitch Garber à l'émission *Tout le monde en parle* dimanche. « Grâce à la vision de Pierre Karl Péladeau, à son sens des affaires et à sa capacité de diriger l'entreprise avec succès, Québecor est aujourd'hui au cœur de l'économie moderne », a indiqué le grand patron du géant des médias, Pierre Dion, par voie de communiqué lundi. « Là, on a une manifestation claire et nette que Québecor est venue à la défense

du député de Saint-Jérôme », a soutenu M. Fournier.

M. Péladeau a dit mardi ne pas avoir contacté un employé de Québecor — ou avoir été contacté par l'un d'eux — depuis le passage de M. Garber sur le plateau de l'émission de Radio-Canada.

L'actionnaire de contrôle de Québecor a fait connaître mardi un huitième appui à sa candidature à la chefferie du PQ; celui du député de Richelieu, Sylvain Rochon. La « fougue » de PKP à promouvoir le pays du Québec « contrarie ceux qui nous veulent petits [...] assujettis, muets, fondus dans l'ensemble canadien », a fait valoir le nouvel élu. « Tous les Jean-Marc Fournier de ce monde sont contrariés par cet homme », a-t-il conclu.

Le Devoir

Plusieurs voyages de la sénatrice Pamela Wallin étaient d'ordre privé, affirme la GRC

Ottawa — La Gendarmerie royale du Canada soutient, dans de nouveaux documents déposés en cour, que la sénatrice suspendue Pamela Wallin a soumis 21 demandes de remboursement de voyage au Sénat pour des séjours privés et professionnels à Toronto et à Guelph.

Les enquêteurs tentent d'obtenir un ordre de la cour pour contraindre BMO Nesbitt Burns, Bell Média et l'Université de Guelph à présenter tout document relatif aux dépenses de M^{me} Wallin.

Ces réclamations de M^{me} Wallin figuraient dans les documents déposés par la GRC au

début de mars. Selon ces documents, la sénatrice Wallin a tenté de frauder le Sénat en remplissant 150 demandes de remboursement « suspectes ».

Selon la GRC, M^{me} Wallin aurait frauduleusement réclamé, entre le 4 mars 2009 et le 5 septembre 2012, des remboursements de l'ordre de 25 567\$ pour des voyages personnels et professionnels à Toronto et à Guelph. Elle aurait déposé des réclamations pour un événement organisé par BMO Nesbitt Burns, huit autres par CTV Globe Media et les 12 dernières par l'Université de Guelph et le collège Humber.

Le caporal Rudy Exantus

écrit que « la sénatrice Wallin a déformé la nature » de ces voyages à Toronto lorsqu'elle a été interviewée par un vérificateur externe. Elle a inventé des réunions dont la GRC est capable de déterminer si elles ont vraiment existé.

La GRC allègue que les faits reprochés à M^{me} Wallin constituent un abus de confiance et une fraude dépassant 5000\$.

Aucune accusation n'a encore été retenue contre l'ancienne journaliste, qui est suspendue du Sénat sans salaire depuis novembre 2013. Aucune des allégations la concernant n'a non plus été prouvée en cour, mais M^{me} Wallin a déjà remboursé plus de 150 000\$ au Sénat.

La sénatrice a siégé au conseil consultatif de BMO

Nesbitt Burns et au conseil d'administration de CTV Globemedia à titre de directrice indépendante. Elle a été chancelière de l'Université de Guelph, en Ontario.

Deux autres sénateurs conservateurs, Mike Duffy et Patrick Brazeau, et un ancien sénateur libéral à la retraite, Mac Harb, ont déjà été accusés d'avoir présenté frauduleusement des demandes de remboursement. Tous trois maintiennent leur innocence.

Selon le chef du Parti libéral, Justin Trudeau, ce scandale soulève des doutes sur le jugement du premier ministre Stephen Harper, qui a nommé M^{me} Wallin, M. Brazeau et M. Duffy au Sénat.

La Presse canadienne

Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Consultation générale

Sur le document intitulé « Orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels »

Comment participer

- Organismes : mémoire écrit
- Citoyens : mémoire écrit ou intervention sans mémoire
- Les mémoires et les demandes d'intervention doivent être reçus au plus tard le 14 août 2015.
- Les auditions publiques auront lieu à compter du 1^{er} septembre 2015 à l'hôtel du Parlement, à Québec.

Pour plus de détails : assnat.qc.ca
M^{me} Anik Laplante au 418-643-2722
Numéro sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (377-8837)
Courriel : ci@assnat.qc.ca | <https://fr-ca.facebook.com/AssnatQC>

ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC

Place aux citoyens

Les artisans de la table

SPÉCIALITÉ

SLOVENIA

BOUCHERIE CHARCUTERIE

Joyeuses Pâques!

Préparation de commandes spéciales

Agneaux de Québec

Volailles nourries au grain

Gamme de viandes fraîches

Épicerie fine

3653, BOUL. ST-LAURENT, MTL Tél.: 514-842-3558
Fax: 514-842-3629

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec Evelyne De Varennes au 514.985.3454 ou devarennes@ledevoir.com

ACTUALITÉS

Poisson
budgétaireMANON
CORNELLIER
à Ottawa

Joyeux 1^{er} avril, début officiel de l'année financière des gouvernements fédéral et provinciaux. Malgré un contexte économique souvent difficile, à peu près toutes les provinces ont réussi à présenter leur budget avant cette date, y compris l'Alberta.

À Ottawa, en revanche, on invoque l'incertitude provoquée par la baisse du prix du pétrole pour justifier de traîner les pieds. Le gouvernement a pourtant présenté ses crédits principaux avant le 1^{er} mars, comme il se doit. Il n'avait pas le choix s'il voulait obtenir du Parlement les autorisations de dépenser nécessaires pour traverser les prochains mois. Et mardi, il a présenté, encore comme il se doit, les plans et priorités de tous les ministères et organismes fédéraux pour 2015-2016.

Le gouvernement a aussi présenté les projets de loi mettant en œuvre ses réductions d'allègements fiscaux pour les familles afin qu'elles puissent en profiter avant les prochaines élections. Les conservateurs savent voir à leurs intérêts.

Mais tout cela se fait sans qu'on connaisse le plan d'ensemble. Qu'en est-il du reste de la politique budgétaire, des nouvelles mesures, des prévisions financières et économiques? C'est motus et bouche cousue. Depuis la reprise des travaux parlementaires, le ministre des Finances, Joe Oliver, s'est presque transformé en courant d'air aux Communautés.

Il a du temps par contre pour les membres de cercles économiques influents. Ainsi, il sera devant l'Economic Club du Canada, mercredi prochain, pour faire partager ses réflexions avec le gratin de la finance de Toronto. Selon le *Globe and Mail*, il rencontrerait le lendemain les économistes du secteur privé, un indice que le budget est en préparation.



La présentation d'un budget avant le début de l'année financière n'est pas une obligation légale, mais c'est une convention qui s'est imposée depuis plus de 25 ans. Depuis 1990, ce calendrier a été ignoré à seulement quatre occasions, dont deux fois à cause de la tenue d'élections.

Toutes les autres années, le budget a été présenté en janvier, en février ou en mars, et non sans raison. Cela rend le processus budgétaire plus cohérent. Il l'est d'autant plus quand le dépôt du budget a lieu avant la fin de février, de manière à coïncider avec la présentation des crédits.

Mais voilà, ce processus est devenu un véritable fouillis qui ferait perdre son latin à n'importe qui. Les députés s'y retrouvent difficilement, alors que leur premier devoir est de tenir le gouvernement pour responsable de sa gestion des fonds publics. C'est la raison d'être de la démocratie parlementaire.

Le gouvernement affirme fournir toute l'information dont le Parlement a besoin pour autoriser les dépenses, ce qui n'est pas l'avis de ceux qui s'y connaissent. Toutefois, à la décharge des conservateurs, cette érosion de la transparence budgétaire a commencé avant leur arrivée au pouvoir, mais elle s'est aggravée. Le report du budget n'arrange pas les choses, loin de là.

Pour approuver l'utilisation des fonds publics, les députés s'appuient sur plus d'un document. Il y a le budget, qui présente les énoncés généraux et les priorités du gouvernement en matière de dépenses et de mesures fiscales. Il y a les crédits, soit le plan détaillé des dépenses, qu'on appelle à Ottawa le «Budget principal des dépenses».

Ce sont les crédits que les députés doivent adopter pour que le gouvernement puisse dépenser. Leur présentation doit respecter un calendrier réglementaire, mais pas la présentation du budget. Résultat, les crédits sont généralement présentés avant le budget, ce qui est encore le cas cette année.

Cela veut dire que les crédits que les députés voteront ce printemps ne tiennent pas compte de ce qu'annoncera le budget. Ils sont fondés sur les prévisions budgétaires antérieures. Les corrections se feront au fil des demandes de crédits supplémentaires qui sont soumises juste avant l'été et à l'automne.



Plus le gouvernement retarde le dépôt du budget, plus il se réserve quelques surprises en vue des élections, mais plus il brouille les cartes pour les parlementaires. Et si le futur budget doit, comme c'est devenu l'habitude, ouvrir la voie à un projet de loi fourre-tout à adopter avant l'été, ce sera le retour en cinquième vitesse du rouleau compresseur. Une fois de plus, le Parlement sera tourné en ridicule.

Le gouvernement profite trop de ce brouillard pour vouloir le dissiper. Ce système lui permet d'échapper aux regards inquisiteurs, de mettre des bâtons dans les roues des députés et de ne laisser voir que ce qui sert le parti au pouvoir. Un avantage à ne pas négliger à quelques mois des élections.

S'il fallait que le gouvernement reporte la présentation du budget chaque fois qu'il y a de l'incertitude, aucun échéancier ne tiendrait. Si la baisse du prix du pétrole n'a pas empêché l'Alberta d'agir, rien ne freine vraiment Ottawa. À part l'attente de l'embellie.

Comme me le confiait Kevin Page, ancien directeur parlementaire du budget et actuel directeur de la Chaire de recherche Jean-Luc-Pépin, le report du budget n'est pas vraiment un problème économique, c'est un choix politique. Et c'est particulièrement vrai cette année!

mcornellier@ledevoir.com

MARIAGES FORCÉS ET POLYGAMIE

Pas de statistiques disponibles, mais il faut une loi, dit Ottawa

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Le ministre de l'Immigration a été forcé d'admettre mardi que son gouvernement ne détient pas de statistiques quant au nombre de mariages forcés ou précoces, ou de familles polygames au pays. Néanmoins, Chris Alexander insiste pour dire qu'Ottawa doit légiférer contre ces «pratiques culturelles barbares».

Début novembre, le gouvernement conservateur a déposé un projet de loi proposant d'expulser les immigrants pratiquant la polygamie et de criminaliser l'organisation de mariages forcés ou celui de mineurs.

La polygamie est illégale au Canada et les couples la pratiquant ne sont pas admissibles au pays, a rappelé la néodémocrate Irene Mathysen. Combien de familles ont-elles réussi à déjouer le gouvernement canadien et à immigrer ici? a-t-elle demandé au ministre Alexander, convoqué en comité parlementaire. «Nous n'avons pas de statistiques précises, évidemment, sur le nombre de personnes qui ont réussi à fournir de fausses informations en venant au Canada en tant qu'immigrants tout en étant dans des relations polygames», a avoué le ministre. Mais il suffit de consulter des intervenants auprès d'immigrants pour savoir que ça existe, a-t-il affirmé. Lui-même a «entendu parler», en parcourant le pays à titre de ministre depuis deux ans, «de douzaines de cas prouvés».

Le projet de loi «sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares» permettrait en outre de demander à un juge d'intervenir en amont s'il y a des craintes qu'un individu envoie une personne à l'étranger pour un mariage forcé. Quant au mariage précoce, la loi fédérale serait modifiée pour fixer l'âge minimum pour se marier à 16 ans. Les provinces exigent déjà qu'une personne voulant se marier ait au moins 18 ou 19 ans.

Là encore, combien y a-t-il eu de mariages précoces au Canada? Le ministre n'a pas pu fournir de données. «Il y a des centaines de cas documentés de mariages à 16 ans, plusieurs centaines à 17 ans, a-t-il dit. Il n'y a pas de cas documentés de mariages à moins de 16 ans, parce que les gens craignent [d'en parler]», a répondu M. Alexander au *Devoir* à sa sortie du comité. «Mais on sait que ça existe. On sait que les gens sont expatriés du Canada pour subir des mariages précoces.»

Et dans les cas de mariages forcés, peu importe l'âge, 16, 18 ou 19 ans, «ces gens sont intimidés, forcés par leur famille», a-t-il dénoncé.

La néodémocrate Lysane Blanchette-Lamothe a reconnu que le «but du projet de loi peut être louable. [...] C'est sûr qu'un cas de violence contre les femmes, c'est un cas de trop. Et il faut s'y attaquer». Mais la proposition conservatrice «pourrait empirer la situation».

En vertu du projet de loi S-7, si une personne



Le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration, Chris Alexander, a présenté mardi un projet de loi destiné à lutter contre ce que les conservateurs appellent des «pratiques culturelles barbares».

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

est soupçonnée d'en envoyer une autre à l'étranger pour un mariage forcé, on pourrait lui confisquer son passeport, la confiner à résidence, lui interdire de posséder une arme ou d'entamer des démarches pour faire voyager la présumée victime. Et quiconque célébrerait un mariage, ou y participerait, en sachant qu'un des mariés n'est pas consentant ou qu'il a moins de 16 ans serait passible de cinq ans de prison.

De telles mesures «posent problème», selon Mme Blanchette-Lamothe, «parce que peut-être tout le réseau social et familial de la victime» serait alors menacé d'être emprisonné. Une conséquence qui risque de décourager les victimes déjà réticentes à dénoncer leur oppresseur, a fait valoir la députée.

Le Devoir

Le créationnisme fait une victime
Aucun changement à C-51

Le député James Lunney quitte le caucus conservateur pour défendre ses croyances religieuses

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Stephen Harper perd un joueur. À moins que ce ne soit lui qui lui ait montré la porte? Le mystère plane en effet sur le départ de James Lunney, un député de Vancouver créationniste qui dit quitter le caucus conservateur pour mieux défendre sa liberté de religion.

M. Lunney, député d'arrière-ban, s'est fait remarquer il y a un mois lorsqu'il s'est porté à la défense du député provincial ontarien Rick Nicholls, conservateur lui aussi, qui s'est dit opposé à la théorie de l'évolution sur l'origine du monde. M. Nicholls avait indiqué qu'il était créationniste et que, par respect pour ceux qui partagent cette théorie religieuse, les élèves de sa province devraient avoir le droit d'être exemptés de l'enseignement de l'évolution.

James Lunney avait alors rédigé deux gazouillis sur Twitter, dont un disant: «Pas de problème avec la "théorie scientifique". Mais arrêtez simplement d'appeler l'évolution un fait!» Il n'y a aucune indication que M. Lunney a été appelé à l'ordre par son parti, mais mardi il a annoncé sa sortie du caucus dans une longue déclaration écrite. Il commence celle-ci en rappelant que certains leaders chrétiens ont déploré récemment «les tentatives croissantes et sans précédent de réprimer la liberté de religion» au pays.

«Je partage leurs préoccupations», écrit M. Lunney. «Je crois qu'il en va de même dans l'arène politique aux niveaux supérieurs. Au cours du mois dernier, quelques mots échangés sur les réseaux, tels que "science", "gestion des attentes" et "théorie ou fait" liés à l'évolution ont été gonflés par les médias et amalgamés à d'autres déclarations sans lien mais jugées hérétiques. [...] Le rôle des médias et de la politique partisane

dans l'incitation à la bigoterie sociale et l'intolérance devrait être remis en question. Une telle ignorance, une telle bigoterie, qui se fait passer pour de la science, est aussi répugnante que toute autre forme de bigoterie.»

«Décision personnelle»

M. Lunney dit qu'il s'adressera à la Chambre des communes sous peu «pour défendre [s]es croyances et les préoccupations de [s]a communauté religieuse» et que, d'ici là, il quitte le caucus conservateur pour ne pas «l'empêtrer» dans cette histoire. «Je quitte le caucus conservateur volontairement. Cette décision est entièrement la mienne.»

Le bureau du premier ministre a refusé de commenter l'affaire autrement qu'en écrivant par courriel que «ce député s'est volontairement retiré du caucus. Il ne cherchait pas à se faire réélire» cet automne. Les députés conservateurs interrogés ont refusé de répondre aux questions, tous reprenant à leur compte la version des faits selon laquelle il s'agit d'une «décision personnelle».

Ce n'est pas la première fois que des élus conservateurs endossent publiquement le créationnisme — cette idée que le monde tel qu'on le connaît a été créé par Dieu en six jours il y a environ 6000 ans. En 2009, à l'occasion du 200^e anniversaire de naissance de Charles Darwin, qui a le premier formulé la théorie de l'évolution des espèces, plusieurs conservateurs avaient dit placer ces deux visions sur un pied d'égalité. Le ministre de la Science, Gary Goodyear, avait refusé d'appuyer l'évolution. «Je suis chrétien et je ne crois pas qu'il soit approprié qu'on m'interroge sur ma religion. Ce n'est pas parce qu'on ne le voit pas sous un microscope que quelque chose n'existe pas», avait dit le ministre.

Le Devoir

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire
à Ottawa

Le ravalage du projet de loi antiterroriste n'aura vraisemblablement pas lieu. Le blitz en comité parlementaire se poursuivait mardi soir, mais au moment de mettre sous presse, seuls les quelques amendements mineurs mis en avant par le gouvernement conservateur avaient été adoptés. C-51 restera donc tel quel.

Comme il l'avait fait savoir vendredi, le gouvernement a retiré un mot ici, modifié une formulation là, question d'apporter plus de clarté au projet de loi C-51. Mais sur le fond, le document est resté le même. Les ministères conservent leur droit de partager entre eux des informations sur des citoyens au nom de la sécurité nationale, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) obtient le droit de «perturber» les activités de ceux qu'il surveille comme s'il était un corps policier, la liste d'interdiction de vol est élargie pour rendre plus facile l'inscription de passagers indésirables, le seuil de preuves nécessaires pour imposer des conditions à des gens dont on pense qu'ils sont menaçants est abaissé.

Surtout, des éléments de l'opposition et la plupart des témoins entendus réclamaient ne sont pas ajoutés au projet de loi. Ainsi, C-51 ne contiendra pas de mécanisme renforcé pour surveiller les activités des agences de renseignement. Il ne contiendra pas non plus une stratégie de lutte contre la radicalisation. Le gouvernement a décrété que ces mesures ne font pas partie du champ d'action du projet de loi. Elles ne peuvent donc pas y être ajoutées par

l'entremise d'un amendement.

L'idée de soumettre les dispositions les plus nouvelles de C-51 à une «clause crépusculaire» de trois ans a pour sa part tout simplement été rejetée. «Des ajustements mineurs seront peut-être apportés, mais dire que la loi devrait disparaître dans trois ans est une très, très mauvaise idée», a lancé la conservatrice Diane Ablonczy. Rappelons qu'une telle clause de cinq ans avait été inscrite dans la loi antiterroriste de 2001-2002. Les mesures les plus spectaculaires (détentions préventives et arrestations pour fin d'enquête) n'ayant pas été utilisées pendant ces cinq années, l'opposition, alors majoritaire en 2007, avait refusé de les reconduire. Il a fallu une majorité conservatrice pour les restaurer.

Les nombreuses heures d'étude article par article du projet de loi, mardi, sont ainsi rapidement devenues répétitives. Chacun des amendements du Nouveau Parti démocratique, du Parti libéral, du Bloc québécois et du Parti vert — une centaine au total — a été refusé par la majorité conservatrice. Seuls les amendements du gouvernement ont été acceptés.

Au moment de mettre sous presse, donc, le gouvernement avait seulement retiré le mot «licite» de la phrase précisant que les activités de défense d'une cause ne peuvent être associées à des menaces à la sécurité nationale, offrant ainsi un bouclier juridique aux activités pacifiques de désobéissance civile. Il avait aussi reformulé un article qui laissait penser que les compagnies aériennes sont sous la direction du ministre de la Sécurité publique quand vient le temps d'appliquer la «no-fly list».

Le Devoir

ACTUALITÉS

Le procès de Richard Bain débute le 8 septembre

Le procès de Richard Bain, accusé en marge de la fusillade au Métropolis le soir des élections québécoises en 2012, commencera le 8 septembre, le jour de son 65^e anniversaire. Richard Henry Bain est accusé notamment de meurtre au premier degré. Son procès devrait durer de six à huit semaines. « C'est autant dans l'intérêt de M. Bain que de la société qu'un procès ait lieu, a affirmé mardi le juge de la Cour supérieure du Québec, Guy Cournoyer. Si je n'arrête pas de date maintenant, nous savons tous ce qui pourrait se passer. J'ai des dossiers prévus pour 2016 et 2017. » M. Cournoyer a arrêté la date de début des procédures mardi, alors que les avocats continuent de travailler sur différentes questions, notamment sur la représentation de Bain.

La Presse canadienne

ÉCRASEMENT DE L'A320

Le copilote avait informé Lufthansa de sa dépression

Berlin — Lufthansa a révélé mardi que le copilote de l'A320 de Germanwings soupçonné d'avoir provoqué l'écrasement qui a fait 150 morts dans les Alpes françaises l'avait informé en 2009 qu'il avait connu un « épisode dépressif sévère ».

Près du lieu de l'écrasement, à Seyne-les-Alpes, le lieutenant-colonel Jean-Marc Ménichini, de la gendarmerie française, a déclaré qu'il n'y avait « plus de corps sur la zone du crash » et que l'évacuation de ces derniers était donc terminée.

Mardi, « vingt militaires chasseurs alpins vont monter avec les équipes pour récupérer les effets personnels » des passagers, a-t-il précisé.

En Allemagne, la compagnie Lufthansa, maison mère de Germanwings, a affirmé avoir

transmis au parquet de Düsseldorf, chargé de l'enquête allemande sur les causes de l'écrasement du 24 mars, des « documents supplémentaires » confirmant qu'Andreas Lubitz, le copilote de l'avion, avait informé en 2009 l'école de pilotage de l'entreprise qu'il avait connu un « épisode dépressif sévère ».

Jusqu'à présent, Lufthansa, par la voix de son p.-d.g., Carsten Spohr, avait affirmé que cet homme de 27 ans avait interrompu sa formation pendant « plusieurs mois » il y a six ans. Mais M. Spohr avait déclaré ne pas avoir le droit de révéler les raisons de cette interruption.

Cette fois, Lufthansa affirme avoir procédé à « de nouvelles recherches internes » pour fournir

ces documents — des pièces qui concernent sa formation au pilotage, des « documents médicaux » et la « correspondance par courriels entre le copilote et l'école de pilotage » — et ce, « dans l'intérêt d'une élucidation rapide et sans faille » des circonstances du drame.

Pour faire face aux probables demandes de dommages et intérêts de la part des familles, le consortium d'assureurs conduit par le géant allemand Allianz a mis de côté 300 millions de dollars, a indiqué à l'AFP une porte-parole de Lufthansa, confirmant des informations du journal Handelsblatt.

Agence France-Press

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340 Courriel: avisdev@ledevoir.com
Sur Internet: www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Avis public

Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce

Montréal

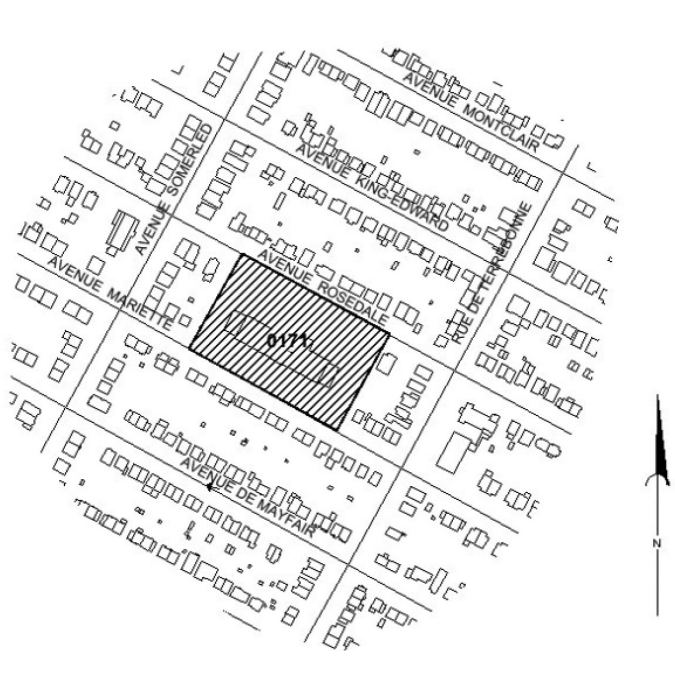
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement RCA15 17247 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) afin de permettre notamment l'usage « école » sur le site de l'école Rosedale (4575, avenue Mariette), de permettre que la marge requise pour les balcons, les galeries, les perrons et les terrasses puisse se mesurer depuis l'axe d'une ruelle et de permettre qu'une dépendance puisse être attachée à un bâtiment principal.

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, que le projet de règlement RCA15 17247 décrit ci-dessus a été adopté par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2015, et fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le jeudi 9 avril 2015 à compter de 18 heures 30 au 5160, boulevard Décarie, 4^{ème} étage, à Montréal, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à permettre notamment l'usage « école » sur le site de l'école Rosedale (4575, avenue Mariette), de permettre que la marge requise pour les balcons, les galeries, les perrons et les terrasses puisse se mesurer depuis l'axe d'une ruelle et de permettre qu'une dépendance puisse être attachée à un bâtiment principal.

QUE l'article 5 ce projet de règlement vise la zone 0171 ci-après illustrée :



QUE tous les autres articles de ce projet de règlement visent l'ensemble de l'arrondissement;

QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

QU'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement RCA15 17247 ainsi que le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont disponibles pour consultation au bureau Accés Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du projet de règlement sans frais. Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer au 514 868-4561.

QUE le présent avis ainsi que ce projet de règlement et le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont également disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT À MONTRÉAL, ce 1^{er} avril 2015.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-322031-141

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

WAFIA ZBIRI
Demanderesse

c./
JAMAL FENAN
Défendeur

ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

Avis est donné à la partie défenderesse que le défendeur a déposé au greffe de la Cour du Québec, au district de Montréal, une mise en demeure de comparaître personnellement ou de se constituer un nouveau procureur. Une copie de cette mise en demeure et de l'avis à la demande ont été laissés à l'intention de la demanderesse, au greffe du tribunal, au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est. Il est ordonné à la demanderesse de se constituer un nouveau procureur ou de produire un acte de comparution personnelle dans un délai de 10 jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, le défendeur pourra demander le rejet de la requête introductive d'instance en divorce de la demanderesse. Le défendeur s'étant porté demandeur reconventionnel un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

À Montréal, le 27 mars 2015

ELAINE CLOUTIER-NEVEU
GREFFIERE ADJOINTE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de :

9161-0980 QUÉBEC INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9161-0980 QUÉBEC INC., société légalement constituée selon la Loi et ayant fait affaires au 26, rue Beth-Halevy, dans la ville de Boisbriand (Québec), est survenue le 25^e jour de mars 2015 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14^e jour d'avril 2015 à 11h00, au bureau du syndic situé au 1435, rue St-Alexandre, bureau 900 à Montréal (Québec).

Fait à Montréal,
ce 27^e jour de mars 2015.

André Allard,
CPA, CA, syndic
Responsable désigné

André Allard & Associés Inc.
Syndics de Faillite

1435, rue St-Alexandre, #900
Montréal (Qc) H3A 2G4
Tél. : (514) 282-6767
Télex : (514) 282-6776

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

Nº: 500-22-219088-153

COUR DU QUÉBEC
(chambre civile)

COMMISSION DES
NORMES DU TRAVAIL
Demanderesse

c./
9260-5773 QUÉBEC INC.
Défendeur

ASSIGNATION
ORDRE est donné à 9260-5773 QUÉBEC INC. de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1B6, dans les trente (30) jours de la publication de cet avis dans le journal Le Devoir.

Avis est donné que si 9260-5773 QUÉBEC INC. comparait, la requête introductive sera présentée devant le tribunal le 27 mai 2015, à 9 heures, en salle 2.06 du Palais de justice de Montréal.

Soyez aussi avisé qu'une copie de la requête introductive d'instance, de l'avis au défendeur, de la liste des pièces et des pièces P-1 à P-3 a été laissée au greffe, à l'intention de 9260-5773 QUÉBEC INC.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Montréal,
19 mars 2015

RUXANDRA CORNELIA
IÉPAN
Greffière adjointe
J.J. 0058

Appels d'offres

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Appel d'offres : 286501

Descriptif : Travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Saint-André, entre la rue Gouind et la rue Jarry Est. Arrondissement: Villeray—Saint-Michel—Paro-Extension
Date d'ouverture : 22 avril 2015
Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 1^{er} avril 2015

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 302201

Descriptif : Reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de puits d'accès de la CSEM, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans la rue Saint-Denis, de l'avenue Duluth à la rue Marie-Anne
Date d'ouverture : 22 avril 2015
Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 1^{er} avril 2015

Les personnes et les entreprises intéressées par ces contrats peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 1^{er} avril 2015

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 26 février 2015, a adopté les règlements suivants :

RCG 15-009 Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

RCG 15-010 Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale

RCG 15-015 Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 mars 2015. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 1^{er} avril 2015

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 23 février 2015, a adopté le règlement suivant :

15-008 Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 mars 2015. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 1^{er} avril 2015

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

(paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de :

9152-6194 QUÉBEC INC. et FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE LOISIRS ET FANTASIES

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9152-6194 QUÉBEC INC. et FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE LOISIRS ET FANTASIES, 172, boulevard St-Joseph, St-Jean-sur-le-Richelieu, Québec, J3B 1W7, Canada, est survenue le 25^e jour de mars 2015, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14^e jour d'avril 2015 à 15:00 heures, au Bureau du Syndic - St-Jean-sur-le-Richelieu, 202, rue Richelieu, bureau 205, St-Jean-sur-le-Richelieu, Québec.

Date à Montréal, Québec, 30^e jour de mars 2015.

Guylaine Houle, Syndic

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., Syndic

1290, rue Saint-Denis

Bureau 802

Montréal (QC) H2X 3J7

Tél. : (514) 282-8667

Télex : (514) 282-9667

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Nº: 500-22-219086-157

COUR DU QUÉBEC
(chambre civile)

COMMISSION DES
NORMES DU TRAVAIL
Demanderesse

c./
9241-2717 QUÉBEC INC. et GÉSTION SANAZ NOROOZI INC. Défendeurs

ASSIGNATION
ORDRE est donné à 9241-2717 QUÉBEC INC. et GÉSTION SANAZ NOROOZI INC. de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1B6, dans les trente (30) jours de la publication de cet avis dans le journal Le Devoir.

Avis est donné que si 9241-2717 QUÉBEC INC. et GÉSTION SANAZ NOROOZI INC. comparait, la requête introductive sera présentée devant le tribunal le 27 mai 2015, à 9 heures, en salle 2.06 du Palais de justice de Montréal.

Soyez aussi avisé qu'une copie de la requête introductive d'instance, de l'avis au défendeur, de la liste des pièces et des pièces P-1 à P-3 a été laissée au greffe, à l'intention de 9241-2717 QUÉBEC INC. et de GÉSTION SANAZ NOROOZI INC.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Montréal,
19 mars 2015

RUXANDRA CORNELIA
IÉPAN
Greffière adjointe
J.J. 0058

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

Nº: 450-22-011859-155

COUR DU QUÉBEC
(Division civile)

COMMISSION DES
NORMES DU TRAVAIL,
personne morale de droit public légalement constituée en vertu du chapitre N-1.1 des lois refondues du Québec, ayant son siège au 400, boulevard Jean-Lesage, 7^e étage, Québec, Québec, G1K 8W1, district de Québec;

Parties demanderesse

c./
6190880 CANADA INC., personne morale dont la dernière place d'affaires connue est au 1226, sergent Arthur Beucher, Magog, Québec, J1X 7T9, district de Saint-François; et

4466438 CANADA INC., personne morale dont la dernière principale place d'affaires connue au 1057, rue de Scour-Hélène, Magog, Québec, J1X 0A7, district de Saint-François;

Parties défenderesses

ASSIGNATION
(139 C.p.c.)

PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

Avis est donné aux parties défenderesses que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Saint-François une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis de présentation ont été laissés à l'intention des parties défenderesses, au comptoir numéro 5, du palais de justice de Sherbrooke situé au 375, rue King Ouest à Sherbrooke. Il est ordonné aux parties défenderesses de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que cette requête sera présentée pour décision devant le tribunal le 19 mai 2015, à 9h30 en salle 9, au palais de justice de Sherbrooke.

À Sherbrooke,
Le 23 mars 2015

Claudia Gauthier
Greffière adjointe

Le greffier de la Cour Supérieure

Me Évelyn Moran

Beloeil, Qc, J3G 4G8

Téléphone : 450-467-5849

Télécopieur : 450-467-3152

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

Nº: 755-02-008094-141

COUR DU QUÉBEC
(chambre civile)

COMMISSION DES
NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse

c./
NANCY DÉSORMIERS
Partie défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district d'Iberville, une requête introductive d'instance. Une copie de ces requêtes et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de St-Jean, situé au 109 St-Charles, à St-Jean, Québec, J3B 2C2. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 5 juin 2015 à 9h30 en la salle 2.05 du palais de justice de St-Jean.

À St-Jean,
le 13 mars 2015

ANDRÉ PERRON
Greffier adjoint, C.Q.

Le greffier de la Cour Supérieure

Me Évelyn Moran

Beloeil, Qc, J3G 4G8

Téléphone : 450-467-5849

Télécopieur : 450-467-3152

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Nº: 500-12-220007-150

COUR DU QUÉBEC-
CHAMBRE CIVILE

COMMISSION DE LA CONS-
TRUCTION DU QUÉBEC,
Partie demanderesse

c./
DANIEL CHAMPAGNE,
Partie défender

ACTUALITÉS

Québec promet de ne pas abandonner le Stade olympique

JEANNE CORRIVEAU

Le gouvernement du Québec n'entend pas laisser l'état du Stade olympique se dégrader, mais il lui cherche toujours une vocation.

«C'est une icône et un des éléments les plus visités à Montréal. On n'a pas l'intention de laisser tomber le Stade», a indiqué la ministre du Tourisme et responsable de la Régie des installations olympiques (RIO), Dominique Vien, mardi.

Construit il y a 38 ans, le Stade olympique montre des signes de vieillissement. Mardi, *Le Devoir* rapportait que des investissements de 220 millions de dollars seraient requis pour mettre aux normes et entretenir les équipements du Parc olympique. Cette évaluation de coûts, publiée dans le budget Leitão la semaine dernière, ne tient pas compte du toit qui a atteint la fin de sa vie utile et qu'il faudra remplacer.

La ministre Vien s'est montrée rassurante en soutenant que le Stade demeurerait sécuritaire. Elle a toutefois reconnu que le gouvernement cherchait toujours une vocation au Stade qui ne peut être utilisé lorsque plus de 3 cm de neige s'accumulent sur son toit.

La ministre a rappelé qu'elle attendait toujours le dossier d'opportunité que doit lui remettre la RIO sur les scénarios envisagés concernant le

toit et les activités que pourrait accueillir le Stade. Elle a toutefois refusé de s'avancer sur les sommes que le gouvernement serait prêt à consentir pour le Parc olympique. «Ce ne sont pas des dossiers faciles, a-t-elle dit. Il y a des défis importants. Tout le monde est au courant. Il y aura des décisions à prendre, et pour le toit, et pour l'intérieur du Stade.»

Au cours des dernières années, la RIO a procédé à divers travaux, dont la réfection du Centre sportif qui sera inauguré le 24 mai prochain.

Baseball à Montréal

Ces événements surviennent alors que le nouveau commissaire du baseball, Rob Manfred, a déclaré, plus tôt cette semaine, que si Montréal voulait un jour accueillir une équipe du baseball majeur, il lui faudrait se doter d'un nouveau stade. À ce sujet, le p.-d.g. de la RIO, Michel Labrecque, soutient que si des investisseurs privés assumaient les coûts d'un nouveau stade, il ne s'opposerait pas à sa construction. «Mais dans tous les cas de figure, je pense qu'ils auront toujours besoin du Stade olympique avec une bonne toiture parce qu'il y aura toujours des débuts de saison et des possibilités de se rendre en éliminatoires», a-t-il dit.

Avec Robert Dutriscac
Le Devoir

QUÉBEC

Manifestation du 26 mars : il y aura enquête

Le policier qui a blessé une étudiante a été placé en congé de maladie

ISABELLE PORTER
à Québec

Le Commissaire à la déontologie policière a ordonné mardi la tenue d'une enquête sur le comportement du policier qui a blessé une étudiante au visage lors de la manifestation du 26 mars devant l'Assemblée nationale à Québec.

L'enquêteur désigné par le Commissaire aura six mois pour remettre son rapport. Cet enquêteur fait partie du personnel du bureau du Commissaire et n'appartient à aucun corps policier, a indiqué M^{re} Louise Letarte, du bureau du Commissaire.

Le Commissaire a ordonné l'enquête parce qu'il jugeait l'enjeu «d'intérêt public», a-t-elle expliqué. Le bureau avait auparavant reçu six plaintes dans cette affaire.

L'annonce de l'enquête a été faite par communiqué en après-midi. A peu près au même moment, on apprenait que le policier en cause avait été placé en congé de maladie par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ). Or, la veille, le SPVQ avait indiqué au *Devoir* que ça n'avait pas été jugé nécessaire jusque-là.

On ne sait donc pas si le congé du policier découle ou non de l'enquête en déontologie. Selon M^{re} Letarte, cela n'est pas automatique lorsqu'il y a enquête, et la décision relève du service de police.

L'avocat de l'étudiante en question, Marc Lemaire, a par ailleurs signalé à Radio-Canada mardi qu'une mise en demeure serait déposée contre la Ville de Québec.

Le Devoir

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Heurtel presse Ottawa d'agir rapidement, de concert avec les provinces

ALEXANDRE SHIELDS
MARCO BÉLAIR-CIRINO

Le ministre de l'Environnement, David Heurtel, presse le gouvernement Harper d'agir dans le dossier des changements climatiques, mais aussi de travailler avec les provinces pour s'attaquer à cette crise planétaire sans précédent.

«Il faut qu'Ottawa reconnaisse l'importance d'agir et l'urgence d'agir», a-t-il déclaré mardi, en marge du caucus libéral.

Le ministre réagissait ainsi au fait que le Canada est le seul membre de l'ALENA à ne pas avoir encore publié ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme cela est prévu dans le cadre des négociations climatiques menées par 195 pays sous l'égide de l'ONU.

«On se réjouit du fait que les États-Unis démontrent un leadership», a-t-il souligné, au moment où Washington dévoilait justement mardi ses propres cibles. «Le leadership des États-Unis est un signal important pour la planète, et particulièrement pour

le Canada», a ajouté le ministre.

Selon lui, le gouvernement fédéral doit à son tour collaborer pour que les négociations internationales permettent de parvenir à un accord climatique mondial à Paris, en décembre prochain.

Pour M. Heurtel, cela commence par un travail en concertation avec les gouvernements provinciaux. «Il faut que le Canada s'engage clairement dans une voie de collaboration, d'abord et avant tout avec les provinces et les territoires.»

Québec a d'ailleurs tenté d'interpeller Ottawa au moins à deux reprises au cours des derniers mois, mais sans succès.

«On leur a tendu la main et on attend toujours une réponse», a souligné le ministre responsable de la lutte contre les changements climatiques.

Les provinces à l'œuvre

Les provinces ont pour leur part déjà amorcé «une discussion sérieuse», notamment pour tenter de déterminer des normes pour éventuellement fixer un prix au carbone. Le sommet des premiers ministres provinciaux prévu à Québec le 14 avril doit d'ailleurs permettre de faire progresser les discussions, estime M. Heurtel.

Puisque les provinces ne

représentent pas le Canada à la table des Nations unies, a ajouté le ministre, toute stratégie doit donc inclure le gouvernement fédéral.

Ottawa tarde cependant à agir. On ne sait pas par exemple quand les conservateurs dévoileront leurs cibles de réduction de gaz à effet de serre, alors que beaucoup d'États s'étaient engagés en décembre à dévoiler leur jeu au plus tard le 31 mars. Plusieurs pays développés ont d'ailleurs respecté cet échéancier.

«Le Canada élabore avec soin la contribution nationale qu'il entend apporter et, au titre de l'accord conclu à Lima, s'est engagé à la soumettre bien avant la 21^e Conférence des parties [de Paris, en décembre], répond le cabinet de la ministre canadienne de l'Environnement, Leona Aglukkaq. Compte tenu de l'importance de cette contribution, le Canada s'assure d'avoir le portrait le plus juste qui soit des plans provinciaux et territoriaux avant de la soumettre.»

Le Devoir

Washington dévoile ses cibles

Les États-Unis, plus gros émetteur de gaz à effet de serre après la Chine, ont confirmé mardi leurs objectifs chiffrés en vue des négociations de l'accord de Paris. Ils se sont engagés sur une réduction de 26% à 28% de leurs émissions d'ici 2025

par rapport à 2005. Le geste de Washington a été salué par plusieurs groupes environnementaux, qui n'ont toutefois pas manqué de souligner que cet effort est nettement insuffisant pour limiter le réchauffement à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Montréal pourrait bannir les poêles au bois désuets dès l'an prochain

JEANNE CORRIVEAU

Une commission de la Ville de Montréal propose d'interdire quatre ans plus tôt que prévu les appareils de chauffage au bois qui ne respectent pas la norme d'émission de 2,5 grammes de particules fines par heure.

La Commission sur l'eau, l'environnement et le développement durable présidée par la conseillère Elsie Lefebvre a adopté mardi à l'unanimité une série de recommandations pour encadrer l'utilisation du chauffage au bois.

Alors que le projet de règlement présenté en octobre dernier prévoyait de bannir les appareils de chauffage au bois non performants à compter de 2020, la Commission recommande d'accélérer l'application des restrictions en interdisant ces appareils dès le 1^{er} octobre 2016.

La Commission propose aussi de hausser à 2,5 g/h la norme d'émission EPA jugée acceptable, à la demande des professionnels du chauffage qui faisaient valoir que la norme de 1,3 g/h était trop restrictive.

Accueil favorable

Le règlement n'oblige pas les propriétaires à condamner leur appareil existant ou à s'en départir, mais interdit leur



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En 2009, la Ville avait adopté un premier règlement interdisant l'installation d'appareils de chauffage au bois dans les résidences neuves ou existantes.

utilisation. Ceux qui voudront continuer à se chauffer au bois auront donc 18 mois pour remplacer leur appareil.

Il sera toutefois permis de recourir à son foyer, quel qu'il soit, pendant une panne électrique de plus de trois

heures. Mais lors d'épisodes de smog, toute utilisation d'un appareil, performant ou non, sera interdite.

Le règlement s'appliquera au territoire de la Ville de Montréal, mais Elsie Lefebvre est persuadée que les

15 villes liées emboîteront le pas à Montréal.

Le chauffage au bois est responsable de 39% des émissions de particules fines à Montréal. Plusieurs études ont établi des liens entre ces particules fines et divers problèmes de santé.

En 2009, la Ville avait adopté un premier règlement interdisant l'installation d'appareils de chauffage au bois dans les résidences neuves ou existantes. Mais il n'imposait pas de restrictions aux 50 000 appareils déjà installés. «Le premier règlement arrêtait l'hémorragie, mais ce nouveau règlement soignera la source du mal», a expliqué Elsie Lefebvre.

Les recommandations ont été accueillies avec satisfaction tant par l'Association des professionnels du chauffage (APC) que par la Direction de la santé publique. «Montréal va établir une nouvelle norme en Amérique du Nord», a commenté le président de l'APC, Jean-François Fauteux.

Plusieurs citoyens ont formulé des inquiétudes quant à l'absence d'aide financière pour ceux qui voudraient remplacer leur appareil désuet. La Ville entend toutefois sensibiliser le gouvernement du Québec à cette question.

Le Devoir

54%
des achats sont
influencés ou achetés
directement par le Web

70%
font confiance aux
évaluations que l'on
retrouve sur Internet

85%
sont maintenant
branchés sur
Internet

Prenez le [virage numérique]

Pour mieux comprendre et vous adapter à cette nouvelle réalité du consommateur numérique, Léger a développé de nouvelles technologies de sondage et offre maintenant un service d'accompagnement stratégique coordonné par Jacques Nantel.

Léger

Conseil stratégique sur mesure

www.leger360.com

Jacques Nantel, Ph. D.
Chef Intelligence marketing, Léger
Professeur titulaire HEC
jnantel@leger360.com

Jean-Marc Léger
Président, Léger

jmleger@leger360.com

ÉDITORIAL

ÉCHANGES FRANCE-QUÉBEC

Ottawa verrouille

La volonté du gouvernement fédéral de resserrer la délivrance de visas pour des séjours temporaires au Canada crée des bouleversements. Après les travailleurs temporaires, ce sont les étudiants participant à des programmes de stages qui écopent, avec à la clé des tensions avec la France.

La frilosité du Canada à l'endroit de certaines catégories de visiteurs temporaires est bien connue. Le nombre de fois où des invités de prestige à des festivals culturels, à des conférences internationales ou à des séjours dans les universités se sont vu refuser un visa ne se compte plus. La raison est toujours cette peur que nos invités ne veuillent plus repartir.

C'est cet esprit qui a inspiré au gouvernement Harper l'adoption l'an dernier de nouvelles règles à l'égard des travailleurs étrangers temporaires. Dans un contexte où il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre, il fallait sans doute réduire le nombre de permis de travail. On réalise maintenant les effets pervers de la nouvelle politique.

Aujourd'hui même, 1^{er} avril, des dizaines de milliers d'entre eux doivent quitter le Canada, car leur séjour ne peut excéder quatre ans. Sans même un merci, ils sont expulsés, alors que d'autres travailleurs étrangers prendront leur place. Des mesures d'atténuation pourraient être prises pour faciliter l'accès à un statut de résident permanent. Mais non, avec ce gouvernement, il n'y a pas de place à considérer les impacts sur des gens qui, s'ils avaient été immigrants reçus, seraient déjà canadiens.

Ce même esprit de frilosité se retrouve dans les nouvelles règles du Programme de mobilité internationale permettant à des étudiants étrangers de faire des stages au Canada. En 2013, ils sont 107 908 à être venus de 32 pays différents. Depuis février, l'obtention des visas est soumise à une taxe de 230 \$ et à des formalités administratives qui visent à restreindre l'accès au programme.

Sont victimes de ces nouvelles règles quelque 1000 étudiants français des Instituts universitaires de technologie dont les stages dans des maisons d'enseignement ou des organismes à but non lucratif d'ici sont remis en cause. Depuis des années, des étudiants de ces instituts venaient réaliser leurs stages de fin d'études dans le cadre de partenariats avec des établissements québécois que personne n'entendait remettre en cause. Les nouvelles règles arrivant inopinément, la réalisation de ces stages est devenue incertaine. Cette taxe de 230 \$ n'est pas prévue dans les budgets des stagiaires qui assument leurs frais de voyage et qui ne seront pas rémunérés. Et il y a Immigration Canada qui conteste par ailleurs la validité de certains projets pédagogiques.

Les gouvernements français et québécois ont fait des interventions auprès d'Ottawa. Il s'agit d'abord d'assurer les stages de ce groupe d'étudiants français dont l'obtention de leurs diplômes est en jeu. Puis de garantir le maintien de partenariats entre des établissements français et québécois établis depuis de nombreuses années et qui permettent des échanges dans les deux sens. Dans une lettre adressée au gouvernement fédéral, les ministres Weil et St-Pierre s'inquiètent des répercussions de cette décision sur « le rayonnement du Québec à l'étranger ». La presse française n'a pas manqué de noter que la décision d'Ottawa s'ajoute à celle du Québec de tripler les droits de scolarité des étudiants français au Québec.

L'imbroglio créé est de ceux qui sont difficiles à dénouer, car opposant des objectifs par nature difficiles à concilier. Tandis que Québec défend l'ouverture sur le monde, Ottawa verrouille les portes de la maison. Il ne faudrait pas que ce soit à double tour.

ÉLECTIONS AU NIGERIA

Un tournant ?

Le Nigeria, première économie du continent africain grâce à son pétrole, mais où les deux tiers des 170 millions d'habitants vivent sous le seuil de la pauvreté... Un pays ravagé au nord par l'intégrisme salafiste de Boko Haram, dont la violence a fait au moins 7500 morts depuis un an. L'homme que les Nigériens viennent d'élire à la présidence, le leader de l'opposition, Muhammadu Buhari, musulman et enfant du nord, saura-t-il améliorer leur sort et mater la rébellion de Boko Haram ?

Il y a lieu de saluer cette élection comme il y a évidemment lieu de s'en méfier. Issu en 1960 d'un mariage forcé par les Britanniques entre le Nord musulman et le Sud chrétien, le Nigeria a connu une longue succession de coups d'État militaires, à laquelle l'installation de la démocratie électorale a mis fin en 1999 avec l'arrivée au pouvoir du Parti démocratique du peuple (PDP) — qui ne le lâchera plus, d'ailleurs, prolongeant au fond une forme de dictature légitimée par les urnes. Aussi, et c'est une première, l'élection de l'ex-général Buhari vient briser la mainmise du PDP sur le pouvoir, largement soupçonné de s'y être maintenu depuis 15 ans par fraudes électorales, et ouvrir une porte sur l'alternance.

Pour la première fois dans un scrutin au Nigeria, un système de votation électronique avait été mis en place dans l'espoir que cela contribue à endiguer les manipulations du vote. Ce qui a apparemment rendu service à M. Buhari, dont c'était la quatrième tentative à l'élection présidentielle. Mais le fait est par-dessus tout qu'il l'emporte, par défaut disent certains, contre un président sortant devenu fort impopulaire, Goodluck Jonathan, dont le gouvernement était grevé par les scandales de corruption. Chrétien du sud, il n'a manifesté ni volonté ni compétence dans la lutte contre Boko Haram, sauf dans les dernières semaines de la campagne électorale. L'homme s'est pressé de présenter ses condoléances à la France après l'attaque contre *Charlie Hebdo*, mais a mis des semaines à dénoncer une attaque de Boko Haram qui avait fait des centaines de morts.

Reste que M. Buhari, qui est âgé de 72 ans, a été mêlé à la plupart des coups d'État commis au Nigeria depuis l'indépendance. Président putschiste dans les années 1980, sa brève dictature fut particulièrement brutale et répressive. Au nombre de ses politiques économiques malavisées, il chassa du pays 700 000 migrants au prétexte que leur expulsion créerait de l'emploi pour les Nigériens. Saura-t-il, en converti de la démocratie, faire preuve de plus de discernement ? Défi immédiat : faire en sorte que la passation des pouvoirs se déroule le plus calmement possible. Plus de 800 personnes étaient mortes dans des affrontements postélectorales lors du précédent scrutin.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

LA COURSE À LA DIRECTION DU PQ...



REPRISE

L E T T R E S

Marcher ne marche plus !

Le gouvernement libéral à la mémoire longue, il rumine et il est rancunier. Il semble, à la lecture du dernier budget, que les postes budgétaires qui devront « vivre » les compressions sont sans surprise la santé et l'éducation. Certes, le message est clair : l'effort pour résorber le « déficit » doit surtout venir des écoles (certaines dans les moisissures), des collèges (la plupart dans le trouble) et des universités (officiellement dans le rouge), ces mêmes établissements qui ont marché en 2012. Le gouvernement libéral paraît déterminé à faire « payer » ceux qui ont ralenti la « réingénierie » de l'État lors du printemps ébèle. Or, marcher ne marche plus ! Le printemps est lent cette année et il convient, pour ceux qui s'opposent à l'austérité, de trouver d'autres moyens que la marche et la grève parce que les médias, et la population par extension n'en veulent plus. Si les marches se couvrent mal, si elles ne font pas de bons bulletins de nouvelles, elles n'atteignent plus la cible : rejoindre la population. Même si le gouvernement semble demander une grève pour, peut-être, sauver des salaires, il est vain de vouloir resusciter 2012. Non seulement les libéraux ont-ils repris le pouvoir rapidement, mais ils sont « prêts » cette fois. Psycho-politiquement, il importe d'inventer un argumentaire neuf capable de rejoindre une population que les médias se plaisent à détourner. La désobéissance a fait son œuvre, il faut la dépasser. Pour faire reculer l'austérité, il faudra être plus créatifs, moins répétitifs, car le label des carrés rouges ne hante plus le Québec. En avril et/ou septembre prochain, aurons-nous appris du dernier printemps ?

Dominic Desroches
Professeur de philosophie
au collège Ahuntsic
Montréal, le 30 mars 2015

Pas ça, M. Péladeau !

Monsieur Péladeau, je suis très déçu de votre position favorable à l'exploitation du pétrole de schiste sur Anticosti et celle concernant le pipeline de TransCanada.

Il semble que vous soyez prêt à mettre en danger l'approvisionnement en eau potable de la moitié de la population du Québec dans le premier cas, et de sacrifier un site unique au monde dans le deuxième. Avez-vous vraiment pensé aux conséquences de telles politiques qui nous rappellent celles de Harper et Charest de ce monde ? Conséquences désastreuses non seulement sur le plan de l'environnement, mais de l'économie. Les quelques milliards que vous pourriez soutirer de TransCanada et l'exploitation du pétrole de schiste d'Anticosti seraient engloutis par les coûts des désastres écologiques. La perte de revenus de l'industrie touristique reliée au fleuve Saint-Laurent serait alors tout aussi grande. Nombreux sont ceux qui, comme moi, voient en vous le potentiel de réaliser notre espoir d'un pays. Si tel vous plaît, ne détruisez pas cet espoir !

Michel Fortier, ingénieur
Le 30 mars 2015

Ce n'est pas confus, mais...

Loin de moi l'idée de discréditer un mouvement légitime, dans la mesure où il a été soumis à un vote en assemblée générale, convoquée elle-même par une association étudiante, représentative par les cotisations qui lui sont versées ; ainsi qu'un mouvement dont je comprends les revendications. Mais si j'écris cette lettre, c'est en réponse au texte de Myriam Rondeau (lundi 30 mars), qui dément la pensée populaire, véhiculée largement par les médias de masse, selon laquelle le discours étudiant est « confus ».

Elle y écrit aussi qu'il n'est pas homogène ; voilà pourtant le véritable problème auquel fait actuellement face ce mouvement. Si au printemps 2012 le mouvement étudiant n'était lui aussi pas polarisé idéologiquement (on y retrouvait autant des centristes que des gauchistes, des anticapitalistes, des anarchistes, etc.) et que les revendications ratissaient parfois plus larges, il avait, à tout le moins, une solution d'urgence, un but commun ; cesser la hausse démesurée des droits de scolarité. Or, c'est précisément sur cette revendication centrale que se jouait la grève (à divers degrés, bien entendu, car si certains prônaient une hausse plus souple, d'autres préconisaient une indexation, et d'autres encore la gratuité scolaire). Or, comme le faisait remarquer récemment une chronique de Michel David : quelle(s) concession(s) comptent obtenir du gouvernement libéral les étudiants actuellement en grève ? Il est bien beau de s'opposer à une idéologie entière, reste que cette idéologie est celle d'un parti politique élu par 33% de la population (et peut-être plus avec les votes de la CAQ et du PQ). Il serait un peu naïf de croire que l'on peut changer l'entiereté de ses positions politiques ; en ce sens, non, le discours des étudiants n'est pas fou. Il est très clair : il s'oppose à l'austérité libérale. Ce qui est plus fou toutefois, c'est de savoir quelles ententes ils souhaitent obtenir avec le gouvernement. Elaborer la grève autour d'une revendication centrale, sur un enjeu précis (par exemple, les coupes dans les universités), est primordial, car cela pourrait amener à une solution qui non seulement rehausserait la crédibilité de la grève étudiante, mais aussi celle du mouvement de gauche. On reproche aux libéraux d'être intransigeants ; je crois qu'il serait opportun de leur montrer l'exemple.

Jérémy Côté-Jones
Montréal, le 30 mars 2015

LIBRE OPINION

Un budget qui trahit les aînés

JUDITH GAGNON
JACQUES FOURNIER
AQDR

L'Association québécoise pour la défense des droits des retraités (AQDR) estime que les mesures budgétaires proposées par le gouvernement font fi des besoins des préretraités et des retraités.

Tout d'abord, l'AQDR considère que la croissance de 1,4% du budget de la santé est insuffisante pour satisfaire les besoins de la population, et particulièrement ceux des aînés, en matière de soins de santé. Le régime sec qu'on impose à la santé va entraîner d'importantes baisses de services. On ne sait pas vraiment où les coupes vont se faire, mais on craint fortement que les aînés, qui n'ont pas actuellement tous les services requis, en fassent les frais.

Le gouvernement annonce 6,5 millions de dollars pour le soutien à la formation des préposées dans les entreprises d'éco-

nomie sociale en aide domestique (EESAD). Si cette amélioration de la formation est souhaitable, il ne faudrait pas qu'elle témoigne d'une volonté du gouvernement de privatiser des services actuellement offerts par les auxiliaires familiales dans les CLSC alors que celles-ci ont déjà toutes les qualifications requises.

En bonifiant le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience, le gouvernement semble apporter une mesure incitative intéressante pour maintenir les aînés en emploi. Cependant, cette mesure découle d'une vision restrictive du rôle des aînés où ces derniers doivent être maintenus le plus longtemps possible en emploi. Il ne faut pas oublier que les retraités sont souvent des proches aidants et que même s'ils ne travaillent plus, les aînés contribuent aussi à leur communauté par leur importante participation sociale.

L'AQDR trouve indécente l'augmentation de l'admissibilité au crédit d'impôt en raison de l'âge passant progressivement

de 65 ans à 70 ans. Cette mesure constitue un net recul pour les aînés qui vont continuer de s'appauvrir en vieillissant.

Dans sa volonté d'améliorer la gouvernance des organismes publics, le gouvernement annonce plusieurs regroupements d'organismes, notamment celui de la Régie de rentes du Québec avec la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Cette fusion nous fait craindre pour l'accessibilité et la qualité des services à court et moyen terme pour les préretraités et les retraités.

Compte tenu de l'urgence de la situation, l'AQDR aurait souhaité que les fonds alloués pour la mise en place des gicleurs dans les résidences privées pour les personnes âgées aient été plus substantiels pour 2015-2016.

Finalement, l'AQDR salue la création du nouveau programme d'aide aux aînés pour compenser en partie une hausse des taxes municipales à la suite de l'entrée en vigueur d'un rôle d'évaluation.

IDÉES

À la défense du droit à la colère

OLIVIER DUCHARME

Chercheur postdoctoral au Laboratoire de philosophie continentale (Université Laval)

Ce qui avait les allures d'un rassemblement pacifiste, devant l'Assemblée nationale en ce jour du dépôt du budget, et qui avait comme but de signifier un désaccord par rapport aux mesures visant à couper les services offerts par l'État, s'est vite transformé, comme il est devenu habituel, à un affrontement entre de jeunes gens désarmés et des policiers blindés jusqu'aux dents. Sans donner aucun signe d'agitation ou d'agressivité, il faut s'interroger sur l'intervention de l'escouade antiémeute et de la Sûreté du Québec protégées de boucliers et de casques, encerclant les contestataires et faisant ainsi monter la pression. Comme citoyen, il est difficile d'admettre que le droit de contestation est ainsi privé de toute expression publique et est réprimé aussi sévèrement.

Le mouvement de répression policière qui sévit depuis le printemps 2012 et qui s'exprime ouvertement depuis une semaine, incite à penser que tout signe de contestation du gouvernement libéral et tout acte de colère de la part de

citoyen ne seront pas tolérés. Mais que reste-t-il à ceux qui contestent si même l'affirmation de la colère n'est pas admise?

En s'attaquant au droit à la colère, on s'en prend à la dernière extrémité de la liberté et l'on bâillonne ceux qui ne détiennent aucun autre pouvoir. Pierre Perrault (1927-1999), l'un des voix les plus belles et tranchantes de notre histoire, a parlé à de nombreuses reprises de la colère et de sa portée contestataire. Il dénonçait féroce, dans ses documentaires, sa poésie et ses essais les excès d'une violence économique qui s'exerçait sans ménagement sous le couvert du libre marché, de la rentabilité et du développement économique. Il élevait la voix, il accusait haut et fort les conséquences d'un libéralisme économique qui privilégiait les plus riches et étouffait les plus pauvres, annihilant leur liberté. «[...] J'en ai plein mon casque de mourir poliment, sagement, à petit feu de bois, honteusement [...] j'en ai plus qu'assez de ce voyage, de cette maison de fous, de cette peine perdue, de ces mensonges [...]»

Il donnait sa voix à la colère des navigateurs (*Les voitures d'eau*), des agriculteurs (*Un royaume vous attend*), des autochtones (*Le goût de la farine*) qui se voyaient dépouillés de leur gagne-pain au profit des multinationales. Il sentait monter la colère «entre la chair et l'os» devant la dépossession des ressources

naturelles du territoire québécois. Il se dressait devant une «économie de la haine» qui «ne connaît qu'un langage [...] : la rentabilité» au détriment des plus pauvres. Il s'indignait particulièrement devant une violence économique qui ne laisse de chance à personne et se cabre dès qu'il y a un signe de révolte contre son pouvoir.

La colère est le signe de ceux qui ne possèdent aucun autre pouvoir. «Quelle humiliante blessure que celle d'une colère sans arme» qui cherche à se faire entendre, mais qui peine à la réaliser par son manque de force. «Comme si la justice ne pouvait rien sans la force. [...] Comme si la force était la raison d'être de la force. C'est pourquoi les faibles en sont toujours réduits à la colère.» A voir de quelle manière les policiers se servent de la force pour défendre le gouvernement, ces paroles du réalisateur d'*Un pays sans bon sens* résonnent d'actualité.

Se souvenir de l'indignation de Pierre Perrault et de sa voix en «désespoir de cause» donne souffle à une contestation qui transgresse la population étudiante et qui doit se transporter partout où la colère revendique un changement de cap devant les mesures économiques du gouvernement libéral. «Dès lors je suis en beau maudit! En joyeux calvaire! En désespoir de cause! À bout de patience! Et j'en ai mon ultime convoi!»

Le meurtre de masse en vol plané

FRANCINE PELLETIER



Peut-on s'imaginer huit minutes plus interminables? Une fin plus atroce? L'avion qui pique dangereusement du nez et le pilote qui crie pour entrer dans la cabine... L'horreur consommée.

Depuis l'écrasement du vol 9525, on cherche désespérément une explication. Rien ne paraît plus aberrant, d'ailleurs, que cet acte démoniaque au sein d'une des compagnies aériennes les mieux cotées au monde, Lufthansa, et d'un pays, l'Allemagne, connu pour son bon fonctionnement et son civisme. Si au moins Andreas Lubitz, le responsable présumé de cette hécatombe aérienne, s'était révélé djihadiste, comme beaucoup l'ont sûrement pensé, on saurait au moins où attribuer le blâme. Mais non. Il n'y a que les antécédents dépressifs du copilote qui indiquent que tout ne tournait pas rond dans sa tête.

Mais depuis quand des idées suicidaires impliquent-elles le meurtre de 149 autres personnes? Interviewée par Paul Arcand, la présidente de

l'Association des psychiatres du Québec, Karine Igartua, a rejeté l'hypothèse du suicide. «La personne qui veut s'enlever la vie n'est pas quelqu'un qui a une rage, qui veut tuer, explique-t-elle. C'est quelqu'un qui veut se faire disparaître elle-même, qui se voit comme un fardeau.»

Et si ce massacre était le dernier modèle de meurtre de masse en version surclassée? L'hypothèse ne semble pas avoir été encore évoquée, peut-être parce que le phénomène du tueur de masse est de plus en plus associé aux fusillades imprévisibles à l'américaine. Pourtant, Andreas Lubitz a tout ce qu'il faut pour appartenir à ce club sélect.

La majorité des meurtriers de masse sont des hommes (94,4%), blancs (62,9%), âgés de 20 à 29 ans (43,3%). Ils sont célibataires ou divorcés pour la plupart et viennent généralement de subir une perte liée à l'emploi ou à leur vie personnelle. Ils connaissent rarement leurs victimes, mais celles-ci ont à leurs yeux une signification particulière. Leur motivation paraît incompréhensible, mais ces tueurs nourrissent des griefs ou des frustrations, réels ou imaginés, qui les poussent à se venger et à s'immortaliser aux yeux du public.

«Un jour, je ferai quelque chose qui va changer le système et alors tout le monde se souviendra de mon nom», avait-il confié à une agente de bord qu'il avait fréquentée l'année dernière. Lubitz ne croyait pas pouvoir réaliser son rêve de devenir pilote de vols internationaux et devenait, dit la jeune femme, «très agité en parlant du travail». Au moment du drame, l'homme de 28 ans venait d'être laissé par une autre femme, son amour de jeunesse, à qui il était fiancé.

Autre aspect qui relie le copilote sanguinaire aux meurtriers de masse: ses problèmes de santé mentale étaient du type très répandu, donc difficilement repérable. De la même façon que Marc Lépine a passé une heure innocemment assis dans le bureau du registraire avant d'entamer sa cavalcade meurtrière, Lubitz a passé les 20 premières minutes du vol «à discuter amicalement» avec le pilote de l'avion. Rien du fou furieux. Comme Lépine, il a ensuite fait preuve d'un sang-froid et d'un détachement inimaginables (il respirait normalement, selon les indications de la boîte noire) en exécutant son plan d'enfer.

Là où Andreas Lubitz vient brouiller les cartes, par contre, c'est qu'il vient d'élever ce type de crime dans l'échelle sociale. Jusqu'à maintenant, on a eu tendance à voir les auteurs de ces meurtres comme des «losers», de tristes cowboys qui cherchent la célébrité coûte que coûte. Les pilotes d'avion ne sont pas considérés comme de pauvres types, loin de là. Comme si la misère humaine devenait aujourd'hui si répandue qu'elle sautait les barrières socio-économiques d'usage.

La chose qui m'a toujours fascinée chez ces justiciers narcissiques, c'est leur détermination à tuer de parfaits innocents. Comment en arrive-t-on là? «Dans leur tête, ils sont déjà morts», disent les experts. C'est donc dire que les zombies existent et que, plus souvent qu'on le croit, ils vivent parmi nous.

fpelletier@ledevoir.com

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE
Des Finances, Carlos Leitão

Le rassemblement devant l'Assemblée nationale, à Québec, le jeudi 26 mars, jour de dépôt du budget du ministre

Un mot, plusieurs réalités

Que les grévistes étudiants tentent de persuader leurs collègues de «faire grève» avec eux est une chose. Qu'ils tentent de les y contraindre est une tout autre affaire!

MICHEL GERVAIS

Ex-recteur de l'Université Laval

La Grève, c'est d'abord une place de Paris où se réunissaient les ouvriers sans travail.

Le mot fut ensuite utilisé pour désigner la «cessation collective et concertée de travail, décidée par des salariés afin d'appuyer une revendication professionnelle» (Larousse).

On a ensuite la déclinaison: droit de grève, faire la grève, se mettre en grève, grève à la japonaise (vous savez: le port du brassard au travail, auquel on pourrait assimiler le port du pyjama par les policiers), grève de la faim, grève de l'impôt, grève du zèle, grève perlée, grève sauvage, grève sur les tas, grève-surprise, grève tournante... Il faudrait bien ajouter à cette déclinaison la grève du sexe pour faire une place à la fameuse pièce d'Aristophane, *Lysistrata*.

Passons des mots aux définitions, car manifestement, nous avons affaire à un terme équivoque, c'est-à-dire à un mot ayant plusieurs significations, mais qui sont ici reliées entre elles, ce qu'en logique on appelle un terme «analogique».

Premier sens du mot «grève»: parce qu'insatisfait de leurs conditions de travail, des travailleurs décident collectivement de cesser de travailler, privant ainsi leur employeur du profit engendré par leur travail et

de cette plus-value qui contribue non seulement à enrichir l'employeur, mais à renforcer sa domination sur ses employés.

On s'éloigne déjà de ce premier sens quand on parle de grève dans les services publics. Il y a toujours cessation collective de travail. Ici, cependant, on ne prive pas le patron d'un profit. On prive un tiers, l'usager, le patient, l'étudiant d'un service auquel il s'attend et auquel il a droit. C'est essentiellement différent.

On décline vraiment de ces premiers sens quand on parle de «grève étudiante». Voici que, pour diverses raisons, voulant exprimer leur opposition (à qui? à quoi?), certains étudiants décident de ne plus recevoir le service de l'éducation auquel ils ont droit. C'est comme si les patients d'un hôpital disaient: «Nous en avons marre de je ne sais trop quoi et nous refusons désormais de nous faire soigner.» La comparaison n'est peut-être pas si bête, car après tout, l'ignorance est un mal dont il faut guérir et qui, trop souvent hélas!, est incurable, surtout quand le patient résiste au traitement...

Les responsables du bien commun ne peuvent traiter de la même façon ces réalités bien différentes. Je prétends qu'ils doivent toujours veiller en priorité à protéger les plus faibles.

Dans le premier cas évoqué plus haut, ils doivent donc équilibrer les forces et protéger les travailleurs

et leur droit de grève. D'où des mesures comme la «formule Rand», les lois «anti-scabs», etc.

Dans le deuxième cas, c'est prioritairement aux droits des usagers que les dirigeants doivent penser. D'où les mesures pour assurer les services essentiels, le recours à des lois spéciales au besoin, etc.

Le troisième cas n'est guère assimilable aux deux premiers. Qu'un étudiant ou que certains étudiants cessent de suivre leurs cours pour protester contre qui ou quoi que ce soit, on ne peut sans doute pas les en empêcher, pas plus qu'on ne peut forcer le «gréviste de la faim» à se nourrir. Le problème se pose à l'État quand ces protestataires veulent transformer leurs moyens personnels de pression en entreprise collective.

Qu'ils tentent de persuader leurs collègues de «faire grève» avec eux est une chose. Mais qu'ils tentent de les y contraindre est une tout autre affaire!

Or, c'est bien de contrainte qu'il s'agit dans les cas extrêmes où ces étudiants s'associent à des casseurs, bloquent les entrées des classes, font du chahut, se livrent à de l'intimidation à l'égard de leurs collègues et des professeurs, empêchant les premiers de suivre leurs cours et les seconds de les donner, et vont jusqu'à saccager les lieux sacrés de l'enseignement et de la recherche.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Mungier et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Cailion, Justine Daneau, Florence Sara G., Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Noél (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (adjointe par intérim), Laurence Hémond (secrétaire), PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock, ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

Pas de grève imminente dans le secteur public

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Beaucoup d'eau coulera sous les ponts avant que le Front commun, qui regroupe 400 000 syndiqués du secteur public, menace de faire la grève, si d'aventure il en est ainsi décidé.

« Ce n'est pas simple d'aller chercher des mandats de grève quand on représente 400 000 travailleurs », a signalé mardi le président de la FTQ, Daniel Boyer, dans une conférence de presse tenue alors que 2500 délégués syndicaux étaient réunis afin de réfléchir aux moyens à prendre pour bâtir un rapport de force en vue des négociations qui s'amorcent. Les conventions collectives des employés de l'État ont pris fin le 31 mars.

« On a bien beau dire que les conventions collectives se terminent aujourd'hui [mardi], mais ce n'est pas vrai qu'on peut déclencher une grève

demain matin », a dit le chef syndical qui était accompagné de la porte-parole du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), Carolle Dubé, et de la vice-présidente de la CSN, Francine Lévesque.

« Ce qu'on veut avant toute chose, c'est de négocier de bonne foi », a fait valoir Daniel Boyer. Il est « à peu près impossible » de déclencher une grève ou d'exercer d'autres moyens de pression avant l'automne en raison des différentes étapes qu'il faut franchir : médiation préalable, détermination des services essentiels et obtention des mandats de grève, a-t-il signalé. Un report « jusqu'à l'automne ou jusqu'à l'année prochaine si on continue à négocier de bonne foi, moi, je n'ai aucun problème [avec ça] », a-t-il ajouté.

Les propositions patronales ont soulevé « l'indignation » des syndiqués, selon Francine Lévesque. « C'est clair que les gens qu'on représente ont été littéralement insultés par la proposition

salariale », a-t-elle souligné, soit le gel des salaires pour les deux premières années des conventions collectives et une hausse de 1% pour chacune des trois années subséquentes.

En dépit de cette indignation, les syndiqués régnent à faire la grève, tellement qu'il faut faire leur éducation. « Il n'y a pas une grande culture de grève dans le secteur public, a mentionné Carolle Dubé. C'est certain qu'on a un travail d'éducation [à faire]. »

La dernière fois que les syndiqués du secteur public ont fait la grève, c'est en novembre et en décembre 2005 : une grève rotative de quatre jours, impliquant un total de 200 000 salariés. À la mi-décembre, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, avait fait adopter une loi spéciale imposant les conditions de travail aux employés de l'État.

Le Devoir

ÉTUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 1

tains se félicitant de ce réaligement, d'autres jugeant la stratégie de repli de l'ASSE précipitée.

La proposition a notamment mis le feu aux poudres des membres de Printemps 2015, un regroupement qui réunit sous la même bannière différents comités de mobilisation étudiante qui publisent les actions et manifestations à venir « pour lutter contre l'austérité et les hydrocarbures ».

« En appelant à la fin de la grève sous prétexte de repli stratégique, l'exécutif cherche à museler une base qui tend de plus en plus à se dérober de sa mainmise », martèle la coalition, dans un billet intitulé « L'ASSE ne fait pas le printemps », publié sur son site Internet.

En entrevue au Devoir, Fannie Poirier, membre de Printemps 2015, a soutenu que « les vraies prises de position collectives vont se faire les 4 et 5 [avril] par les membres. Les syndicats dans la santé et l'éducation se préparent à tenir des votes cette semaine, donc il est trop tôt pour dire comment vont évoluer les choses ».

« Cette façon de faire n'est certainement pas représentative de la tradition de l'ASSE. C'est totalement prématuré », a-t-elle dénoncé.

La ligne dure

À l'inverse, d'autres étudiants, solidaires de l'exécutif de l'ASSE, saluent cet appel au recul stratégique, jugé indispensable pour s'assurer d'un appui sans équivoque de l'ensemble des groupes sociaux l'automne prochain. « Seul un front commun nous permettra d'atteindre nos objectifs. Préparons-nous à déployer l'automne prochain un mouvement de grève sans précédent qui s'adressera à chacun de nous en tant que citoyen.ne.s du Québec », affirment les signataires d'une lettre envoyée au Devoir.



François Blais

Après avoir proposé l'expulsion de neuf étudiants la semaine dernière, l'UQAM a pour sa part opté à nouveau pour la ligne dure lundi en présentant une demande d'injonction permanente visant à ce que « cessent les actes de perturbations illégaux » reprochés à cinq associations étudiantes, alléguant qu'il est « urgent de cesser de mettre en péril la sécurité et la santé des étudiants, professeurs, employés, administrateurs... »

Sans appuyer l'injonction visant à mettre fin aux levées de cours, le ministre de l'Éducation, François Blais, s'est réjoui que l'UQAM mette ses « ressources » au service des étudiants qui veulent éviter la grève. « Je comprends qu'ils [les dirigeants de l'UQAM] essaient de trouver une solution à un problème qui devient de plus en plus lourd », a-t-il réagi mardi.

Le ministre a expliqué aux journalistes qu'il s'oppose depuis 20 ans à la pratique permettant à des étudiants de bloquer la tenue de cours dans les cégeps et universités. En 22 ans de carrière à l'Université Laval, il dit avoir vu des étudiants abandonner leurs études après des grèves.

« Les grands perdants des grèves étudiantes, c'est toujours les étudiants les plus faibles, ceux qui ont le plus de difficultés, ceux qui ont besoin de toutes les ressources, de tous leurs cours », a ajouté François Blais.

Majorité silencieuse et radicalisation

Le ministre a répété son souhait de voir la fameuse « majorité silencieuse » mettre fin au mouvement de grève. « Je ne veux pas poser la question si la démocratie étudiante en ce moment est une véritable démocratie, mais je sais qu'elle fonctionne et que si les étudiants se lèvent et vont voter, je pense bien sûr à la majorité silencieuse, je crois qu'on va se sortir de cette spirale », a-t-il dit.

La Fondation 1625, un mouvement antigrevé qui avait menacé de poursuivre les cégeps et universités qui ne garantiraient pas l'accès aux cours aux étudiants en cas de perturbations, a applaudi cette prise de position.

de pratique, d'autant plus qu'ils seront obligés de faire d'autres activités en cabinet et en établissement. Les médecins qui font actuellement cette pratique vont réduire progressivement leurs heures à cause d'une surcharge de travail résultant du manque de relève. Encore plus inquiétant, la majorité des médecins actuels sont en fin de pratique et 80% des interruptions de grossesse se font par des médecins omnipraticiens. Ceci signifie clairement que l'accès à l'avortement est compromis », écrivent-elles.

« Imbroglis inextricables »

Ses propos rejoignent ceux du chef de service de la clinique de planification des naissances du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), le Dr Francis Jacot, qui fait partie du groupe ayant sonné l'alerte sur l'imposition de quotas liés à l'avortement la semaine dernière. « Disons que ça va me compliquer la vie comme chef de service pour recruter », affirme-t-il en entrevue mardi.

La majorité de ses recrues sont de jeunes médecins de famille qui ont fait leur résidence au département de planification et qui y reviennent par la suite. Or, ces derniers seront tous soumis aux quotas.

Et ce n'est pas que la relève qui sera affectée, déplore le Dr Francis Jacot, qui relève en passant que les explications du ministre, la semaine dernière, étaient « confuses et incomplètes ».

Selon lui, le besoin d'avoir recours à des exemptions pour les médecins qui pratiquent plus de 1008 avortements sera un nouveau casse-tête. « Le Dr Barrette et le Dr Couillard ont beau proclamer haut et fort que la loi 20 ne limitera pas l'accès à l'avortement, ils ne nous convainquent pas du tout, nous qui connaissons bien les services. Pour que la loi 20 ne limite pas les médecins de famille qui font des IVG, il faudrait des exemptions et cas particuliers innombrables. Cela mènerait à une situation ingérable et à des imbroglis inextricables. Mais cela, le Dr Barrette ne nous le dira évidemment pas. »

Le ministre n'était pas disponible mardi pour répondre aux questions du Devoir. Se référant aux réponses envoyées par courriel la semaine dernière, son attachée de presse s'est

Mais la « radicalisation » de la direction de l'UQAM face au mouvement de grève a rapidement été décriée par les associations étudiantes et certains syndicats enseignants. En après-midi, le Syndicat des professeurs de l'UQAM d'ailleurs donné l'aval à deux journées de grève jeudi et vendredi, au terme d'un vote serré, à 173 voix contre 169.

La présidente du Syndicat des chargés de cours de l'UQAM, Marie Blais, a pour sa part décrié ce « changement de climat » et la surveillance de ses membres par des gardiens de sécurité armés de caméra. « Des agents viennent prendre des notes à nos assemblées ! Il y a une radicalisation de la part de la direction qui pourrait jeter de l'huile sur le feu », croit-elle.

« Il y a un climat de tension et de peur. L'UQAM a la mémoire courte, car l'institution est née d'un mouvement de contestation étudiant. On entend faire respecter notre droit de grève et il n'est pas question d'arrêter les levées de cours », insiste pour sa part Fannie Poirier, de Printemps 2015.

Elle aussi croit que ce changement de cap pourrait attiser la colère étudiante. « Cette attitude pourrait au final renforcer la révolte. »

Du côté de l'ASSE, la réflexion en cours ne signifie pas pour autant l'abandon du mouvement en marche. « Il y a 100 000 personnes qui sont attendues à la manifestation de jeudi, mais nous avons la volonté que ce combat ne soit pas seulement étudiant, mais une lutte sociale large et forte », assure Camille Godbout.

Cette grande manifestation rassemblera les grandes centrales syndicales, la Ligue des droits et liberté, le FRAPRU, la Coalition Main rouge et plusieurs organismes communautaires.

Même si son mouvement est autonome, l'ASSE reconnaît être déjà en discussion avec des syndicats et des groupes communautaires qui fourbissent leurs armes pour une révolte concertée plus tard cet automne contre les diverses mesures d'austérité.

Le Devoir

AVORTEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

Montréal le week-end dernier pour l'accès libre à l'avortement, de même qu'aux trois partis d'opposition à Québec qui réclament tous la fin des quotas ou, à tout le moins, des garanties écrites que le projet de loi 20 n'entravera pas l'accès à l'avortement.

Un leurre ?

Catherine Duong est médecin de famille. Elle ne pratique pas d'avortements. Mais elle s'est sentie interpellée par les quotas imposés aux médecins sur le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) décrit dans le projet de règlement afférent au projet de loi 20, comme révélé dans Le Devoir la semaine dernière. « C'est venu de façon spontanée, raconte-t-elle en entrevue au Devoir. On était plusieurs femmes médecins, de milieux et de régions différents, nous nous sommes senties interpellées. Oui, nous sommes médecins, mais nous sommes d'abord et avant tout des femmes. Et nous craignons que les femmes ne soient lésées. Car on le connaît, le projet de loi, et nous savons qu'il est rempli de petits détails et de pièges. »

Selon elle, la question de l'accès à l'avortement ne sera pas réglée tant que des quotas existeront. En effet, le ministre Barrette a reconnu que le quota de départ, fixé à 504 avortements maximum par médecin par année, était trop faible. Il l'a donc augmenté à 1008. Les médecins qui en font déjà davantage pourront obtenir une exemption, a-t-il assuré. Mais son attachée de presse, Joanne Beauvais, confirmait au Devoir la semaine dernière qu'il s'agissait d'une « clause grand-père » — une clause de droits acquis — et que les jeunes médecins seraient tenus de respecter ce quota, ce qui inquiète au plus haut point les femmes médecins.

« Comment peut-on assurer une relève en planning familial si les quotas demeurent réservés exclusivement aux jeunes médecins ? Les nouveaux médecins ne choisiront plus ce champ

Manif nocturne féministe

Quelques milliers de manifestants ont défilé dans les rues de Montréal mardi soir pour dénoncer l'impact des politiques d'austérité sur la vie des femmes et exiger qu'en aucun cas l'accès à l'avortement ne soit restreint.

Sur la page Facebook de la manifestation, les organisatrices soutenaient que le projet de loi 20 s'attaque au droit des femmes de disposer de leur corps. Elles affirment que ce sont les femmes qui sont les premières pénalisées par les compressions de l'État.

La manifestation a été déclarée illégale par la police de Montréal parce qu'un itinéraire ne lui avait pas été remis. Elle a toutefois été tolérée. Elle se déroulait sans heurts au moment d'écrire ces lignes. Les manifestants s'étaient donné rendez-vous au parc Lahaie, sur le Plateau-Mont-Royal, plutôt qu'à l'habituel parc Émilie-Gamelin. Ce parc a été choisi comme point de ralliement afin de faire un pied de nez aux manifestations contre l'avortement qui se sont déjà déroulées à cet endroit par le passé. Plusieurs participantes brandissaient en début de soirée des cintres en référence aux outils utilisés lors de certains avortements clandestins. « L'avortement selon Barrette », lisait-on sur des panneaux les accompagnant. D'autres agitaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : « Barrette, sors de mes bobettes », « Touche pas à mon IVG ».

La Presse canadienne

contentée de faire parvenir une nouvelle ligne de presse : « Le ministre a été très clair, la semaine dernière [sur le fait] qu'il n'y aura pas de diminution d'accès à ces services découlant du projet de loi 20. »

Le Devoir

D Lire aussi Le droit à l'avortement est toujours compromis ! Une lettre ouverte signée par 24 femmes médecins est publiée sur l'application tablette et le site Web du Devoir.

LIVRES

SUITE DE LA PAGE 1

qu'il existe déjà des livres [dans les bibliothèques]. J'aime mieux qu'elles achètent moins de livres. Elles sont déjà bien équipées », avait-il confié au Devoir.

Le ministre avait fait marche arrière en exigeant des commissions scolaires qu'elles rétablissent ces fonds distincts. Mais sept mois plus tard, bibliothécaires, commissions scolaires et libraires admettent que ce ne fut pas partout le cas. La semonce du ministre, depuis remplacé par François Blais, n'a pas eu l'effet escompté.

D'une région à l'autre, les libraires enregistrent des baisses dans les achats effectués par les commissions scolaires pouvant varier de 20% à 80%, affirme Katherine Fafard, directrice générale de l'ALQ. « La lettre du ministre s'est rendue dans les mains des directeurs de commissions scolaires, mais pas nécessairement à ceux qui font les achats. Des [bibliothécaires] nous ont dit que l'argent avait été budgété autrement et que malgré la lettre, il n'y aurait pas autant d'achats cette année », dit-elle.

La clientèle scolaire forme une part appréciable du marché des livres jeunesse, et l'industrie ne peut se passer d'une telle source de revenus fiable, laisse entendre M^{me} Fafard. Le pire qui pourrait arriver serait que les baisses dramatiques enregistrées cette année deviennent la norme.

Marie-Hélène Charest, la présidente de l'association qui regroupe les bibliothécaires et documentalistes du réseau de l'éducation, partage cette inquiétude. « On est toujours [méfiants] par rapport aux mesures du ministère en matière de livres. Mis à part les huit dernières années, l'historique du financement des bibliothèques scolaires au Québec est loin d'être reluisant. Notre système est fragile. Il faut investir des fonds de façon récurrente pour réellement développer la collection d'une bibliothèque ».

La Fédération des commissions scolaires ne nie pas que plusieurs de ses membres aient ignoré, pour cette année du moins, les instructions du ministre. Il s'agissait de la décision « la moins pire » dans le contexte où les commissions ont eu à faire face à des compressions de 150 millions, selon la porte-parole Caroline Lemieux. « Je peux vous garantir que tout l'argent reçu [de Québec] a été dépensé. Dans certains cas, les commissions scolaires ont décidé de diminuer les achats de livres. C'était la décision la moins pire. » La directive concernant le rétablissement des enveloppes est survenue alors que certaines commissions scolaires avaient déjà bouclé leurs budgets, a-t-elle ajouté.

Le ministre exige des comptes

Alors que les librairies appellent à l'aide, le cabinet du ministre Blais semble peu disposé à se lancer dans un nouveau bras de fer. Depuis août, le ministère a fait « plusieurs appels » pour les inciter à faire l'achat de livres, soutient l'attachée de presse de M. Blais. Un processus de reddition de compte a également été instauré à la suite de la controverse, selon Julie White. « Les commissions scolaires du Québec vont devoir rendre compte [des sommes consacrées aux livres] au moment du dépôt de leur rapport annuel. » Mme White n'a pu dire si les institutions fautive feraient face à une quelconque mesure disciplinaire dans le cas de sommes utilisées à d'autres fins. Impossible de savoir, donc, si elles vont renverser la vapeur l'année prochaine.

Mesures disciplinaires ou non, c'est surtout le rétablissement des budgets qui importe pour les libraires et les éditeurs de livres du Québec. « C'est alarmant de voir que les commissions scolaires se sont fait semoncer au sujet des fonds dédiés et que ça n'a pas été fait. Le ministre s'est engagé à ce qu'il y ait une reddition de compte. Il doit s'assurer que cela se fasse véritablement », estime le directeur général de l'Association nationale des éditeurs de livres, Richard Prieur.

Le Devoir

Démission du d.g. de la Société du parc Jean-Drapeau

Vivement critiqué par l'inspecteur général de Montréal la semaine dernière, le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau, Daniel Blier, a rendu sa démission mardi soir. Blâmé par Denis Gallant pour de nombreuses irrégularités survenues dans l'octroi de contrats, M. Blier avait été désavoué par le maire Contrer, qui avait déclaré la semaine dernière qu'il « n'avait plus d'affaire là ». Le CA de la Société confiera l'intérim à un directeur de l'organisme, et ce dernier entrera en fonction au cours des prochains jours. L'inspecteur recommande à la Société d'annuler quatre contrats octroyés de gré à gré à l'organisme Quartier international de Montréal.

Le Devoir

Rectificatif

Dans l'éditorial « Le "marché" », d'Antoine Robitaille, paru dans Le Devoir du mardi 31 mars, il est écrit que le p.-d.g. de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Michael Sabia, recevait de BCE une rente viagère de 9 687 000\$ par année. Ce n'est pas le cas. Sa rente est d'un peu plus d'un million de dollars par année. Nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com